

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*QUELLES SOLIDARITÉS
EUROPÉENNES FAUT-IL
RENFORCER FACE
AUX DÉFIS DE LA
MONDIALISATION ?*

2008
Avis présenté par
Mme Anne Cuillé

MANDATURE 2004-2009

Séance des 8 et 9 avril 2008

**QUELLES SOLIDARITÉS
EUROPÉENNES FAUT-IL RENFORCER
FACE AUX DÉFIS DE LA
MONDIALISATION ?**

**Avis du Conseil économique et social
présenté par Mme Anne Cuillé, rapporteur
au nom de la section des relations extérieures**

(Question dont le Conseil économique et social a été saisi par décision de son bureau en date du 10 juillet 2007
en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique
relative au Conseil économique et social)

SOMMAIRE

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du mercredi 9 avril 2008	1
Première partie - Texte adopté le 9 avril 2008	3
INTRODUCTION.....	7
I - RECRÉER UNE AMBITION EUROPÉENNE FACE À LA MONDIALISATION.....	8
A - LE MANQUE DE SOUFFLE ACTUEL.....	8
B - LA FORTE PRESSION DE LA MONDIALISATION.....	9
II - REDONNER UN VRAI CONTENU AU PROJET EUROPÉEN.....	11
A - RETROUVER UNE ENVIE COLLECTIVE D'EUROPE	12
1. Replacer les décideurs politiques au cœur de la stratégie de relance.....	12
2. Rendre plus tangible la notion de citoyenneté européenne.....	12
3. Poser la question du relèvement du budget européen.....	13
4. Repenser la politique de communication.....	14
B - RÉINVESTIR DANS DES STRATÉGIES MOBILISATRICES	15
1. Doper l'économie européenne en conjuguant consolidation du marché intérieur, cohésion sociale et développement durable	15
2. Se doter d'une PAC assurant la souveraineté alimentaire et conjuguant compétitivité, qualité des productions et préservation du milieu.....	19
3. Favoriser la mise en place de politiques qui soient l'expression de préoccupations communes à tous les européens	20
III - FAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE UN ACTEUR D'INFLUENCE SUR LA SCÈNE MONDIALE.....	26
1. Dessiner un espace de solidarité sur l'ensemble du continent européen.....	27
2. Exister sur l'échiquier mondial.....	29
CONCLUSION.....	35
Deuxième partie - Déclarations des groupes.....	37
ANNEXE À L'AVIS.....	67
SCRUTIN.....	67

DOCUMENTS ANNEXES.....	69
Document 1 : liste des personnalités rencontrées à Bruxelles par Mme Anne Cuillé, rapporteure	71
Document 2 : liste des personnalités rencontrées en Allemagne par Mme Anne Cuillé, rapporteure	73
Document 3 : liste des personnalités rencontrées en Pologne par Mme Anne Cuillé, rapporteure	75
Document 4 : liste des références bibliographiques	77
TABLE DES SIGLES	79

AVIS

**adopté par le Conseil économique et social
au cours de sa séance du mercredi 9 avril 2008**

Première partie
Texte adopté le 9 avril 2008

Le 10 juillet 2007, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la section des relations extérieures la préparation d'un projet d'avis intitulé *Quelles solidarités européennes faut-il renforcer face aux défis de la mondialisation ?*¹

La section a désigné Mme Anne Cuillé comme rapporteure.

*
* *

Pour son information, la section a entendu les personnalités suivantes :

- Monsieur Jean-Louis Bourlanges, député européen ;
- Monsieur Laurens Jan Brinkhorst, ancien vice-Premier ministre des Pays-Bas ;
- Monsieur Jean-Claude Empereur, vice-président délégué de Paneurope France ;
- Monsieur Michel Foucher, professeur à l'École normale supérieure (ENS) de Paris ;
- Monsieur Daniel Garrigue, vice-président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne ;
- Madame Sylvie Goulard, présidente du Mouvement européen France ;
- M. Giovanni Grevi, docteur en relations internationales, chargé de recherches à l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne ;
- Monsieur Alain Lamassoure, ancien ministre, député européen ;
- Monsieur Henri Malosse, directeur chargé, à l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), des relations avec le Comité économique et social européen (CESE) et avec le Conseil économique et social (CES) français.

La rapporteure tient, par ailleurs, à exprimer ses plus vifs remerciements à Madame Francesca Santoro, présidente de la Commission internationale et des politiques communautaires du Conseil national de l'économie et du travail d'Italie (CNEL) qui lui a fait part de ses réflexions sur le thème des solidarités européennes à renforcer face aux défis de la mondialisation.

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 181 voix et une abstention (voir le résultat du scrutin en annexe).

INTRODUCTION

Il y a cent ans, les grandes puissances européennes qui allaient s'affronter durant la Première Guerre mondiale attendaient, en entretenant le nationalisme le plus exacerbé, d'en « découdre » violemment.

Il y a cinquante ans, les pays du Sud de l'Europe - Portugal, Grèce, Espagne - supportaient des régimes autoritaires et un niveau de vie médiocre. À l'autre bout de l'Europe, l'Irlande restait un pays de grande pauvreté qui voyait sa population continuer d'émigrer.

Les pays de l'Est, derrière des « rideaux » ou des murs, connaissaient à plusieurs reprises des soubresauts violents, mais étaient ramenés brutalement à l'ordre.

Ces événements, nous les avons, pour certains d'entre nous, connus ou entendu décrire par nos parents. C'est dire la rapidité d'une évolution dont nous voyons les résultats concrets.

Avec une audace et un courage hors du commun, des hommes et des femmes décidèrent de dépasser le cadre des nations dont les affrontements avaient entraîné un cataclysme humain, pour garantir la paix par l'équilibre des puissances et leur coopération.

En mettant leur ténacité, leurs convictions affirmées au service de ces idées neuves, en fédérant toutes les énergies, ils créaient un ensemble exemplaire de liberté et de bien-être sans précédent sur le vieux continent.

En comprenant, selon le mot de Jean Monnet, que la France était trop petite pour être grande, mais pouvait l'être avec ses voisins européens, et en convainquant l'Allemagne au premier chef, ils donnaient par la solidarité une réponse appropriée au besoin d'Europe.

L'Europe s'est construite progressivement en alternant approfondissement et élargissement. Adopté en 2004, le projet de « Constitution pour l'Europe » devait lui donner un cadre renouvelé. Par leurs votes négatifs, deux pays fondateurs, la France et la Pays-Bas, révélaient les doutes profonds suscités par cette politique européenne.

L'adoption du traité de Lisbonne, même si celui-ci demeure complexe et renvoie à des dates ultérieures le règlement de certaines questions, va permettre de tourner la page et faire renaître l'espoir. L'accord comporte en effet un ensemble de dispositions qui, en théorie, offrent des nouvelles marges de manœuvre si elles sont réellement mises en œuvre. **Reste que sans une forte volonté politique conjuguée à une toute aussi forte adhésion des sociétés civiles européennes et des opinions publiques, ce nouveau cadre institutionnel risque de demeurer plus virtuel qu'effectif.** Il y a donc urgence à conférer un élan renouvelé à l'Union européenne. Il y a d'autant plus urgence que des pays connaissant jusqu'alors le dénuement et la pauvreté participent

désormais aux échanges et aspirent - comment leur reprocher ? - à se rapprocher de notre niveau de vie. Il est primordial de ne pas considérer le reste du monde comme une menace, mais d'aborder la mondialisation comme un défi que nous devons, Européens, tous ensemble relever. Des solidarités existent d'ores et déjà mais il faut les renforcer. D'autres solidarités sont à construire. C'est la tâche que nous devons nous assigner.

I - RECRÉER UNE AMBITION EUROPÉENNE FACE À LA MONDIALISATION

A - LE MANQUE DE SOUFFLE ACTUEL

Plus de cinquante ans après la déclaration de Robert Schumann, alors que les pères fondateurs avaient mis leur vision et leur audace au service d'une Europe reposant sur la réconciliation entre les peuples et la construction d'un espace de liberté et de solidarité, la foi en l'Europe s'est affaïdi.

Les politiques, qui devraient placer l'Europe en première ligne de leurs propos ou de leurs actes, sont en retrait. Trop souvent, leur posture n'est que trompe l'œil, leur discours biaisé et la question européenne instrumentalisée pour le seul service de leur destin personnel. Elle peut aussi être évoquée négativement, faisant apparaître l'Europe comme une affaire de technocrates, d'élites insuffisamment sensibles aux attentes, aux doutes et aux interrogations des citoyens. Il est vrai que le temps des politiques est souvent à court-terme, régi par des échéances électorales successives. Le calendrier de l'Europe s'inscrit dans une durée plus large. Tous ces comportements n'ont pu que brouiller le message, alors que le bilan est loin d'être négatif et aurait mérité une mise en valeur.

Les entreprises pour leur part étaient, au départ, un moteur de cette construction, militant en faveur de l'édification d'un marché intérieur puis de l'adoption d'une monnaie unique. Elles privilégient désormais, de plus en plus, des stratégies de conquête à l'échelle du monde, singulièrement en direction des nouveaux pôles de croissance. Le marché intérieur est perçu finalement comme un marché comme un autre dont les entreprises n'exploitent pas au mieux toutes les potentialités.

Les syndicats européens ont un visage hétérogène : des taux de syndicalisation très divers et en stagnation, des modèles socio-économiques variés, une moindre représentation des jeunes, des femmes, des cadres. Autant d'éléments qui entretiennent les tropismes nationaux et amoindrissent l'écho des débats conduits par les grandes confédérations syndicales sur la construction de l'Europe sociale. Or, il existe un champ d'action important pour une Europe des syndicats plus cohérente comme l'a prouvé la mobilisation menée avec succès sur la révision des dispositions de la directive Services et comme l'a démontré notamment la construction d'un mouvement syndical européen via la

Confédération européenne des syndicats (CES) et la Confédération européenne des cadres (CEC).

Enfin, s'agissant de l'ensemble des acteurs de la **société civile**, les enquêtes d'opinion montrent que l'Union européenne suscite à la fois attachement et déception vis-à-vis d'un espace qui se dessinerait sans que les peuples y soient associés et qui serait de moins en moins à même de régler leurs problèmes. Reste que la société civile ne prêche pas d'exemple et n'est pas assez européanisée. Il suffit pour s'en convaincre de répertorier le nombre d'Organisations non gouvernementales (ONG) qui, sur le territoire européen, portent leur regard et leur action militante au delà des frontières de l'Europe et qui sont souvent plus connues du grand public que des mouvements totalement dédiés à la cause européenne mais dont la voix ne dépasse pas des cénacles réduits. Les associations pourtant multiplient leurs efforts pour une prise de conscience de la construction européenne par la création de plate-formes et de réseaux divers au niveau de l'Union. Ces démarches collectives d'incitation à « l'envie d'Europe » ne trouvent pas toujours une écoute attentive auprès de la Commission. Celle-ci par exemple refuse d'accorder un statut à l'association et à la mutuelle européennes. Daniel Cohn-Bendit, rencontré par la rapporteure, déclarait avec une légère tristesse que **l'Union européenne ne fait plus naître d'émotions en tant que projet**. Certes, et on ne peut éluder cet aspect : l'Europe repose sur un mode de construction et de fonctionnement qui n'en facilite pas l'appréhension. On regrettera d'ailleurs que le traité de Lisbonne ne délivre pas un message plus compréhensible, plus exaltant en faveur d'une vraie identité européenne. Une identité européenne qui ne se substituerait pas aux identités nationales mais qui participerait de leur enrichissement. À cet égard, si on se félicite de la proclamation de la Charte des droits fondamentaux, l'abandon par le traité de Lisbonne des symboles de l'Union, choix sans doute de circonstance, peut être ressenti comme un manque de conviction pro-européenne.

Pour la première fois, l'histoire du monde contemporain, s'écrit ailleurs qu'en Europe. Comme le préconise M. Hubert Védrine pour la France, le but à atteindre serait de convaincre les européens qu'ils savent comment faire **dans** la mondialisation et non **face** à la mondialisation.

B - LA FORTE PRESSION DE LA MONDIALISATION

Le monde extérieur ne nous attend pas. Face à la pression et à l'accélération de la mondialisation, il est urgent de s'adapter sans tarder et il est encore plus impératif de réaliser que l'Europe n'est plus au premier plan.

Que disaient les chefs d'État et de gouvernement lorsqu'ils ont adopté la Stratégie de Lisbonne en mars 2000 ? Ils fixaient à l'Europe l'objectif de devenir « *l'économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde* », capable d'une croissance économique durable et d'une plus grande cohésion sociale.

Qu'en est-il aujourd'hui ? À plusieurs égards, l'ambition affichée n'est pas satisfaite. Malgré la révision de la Stratégie dans le sens d'un recentrage autour des objectifs de productivité, d'emploi, du respect de l'environnement, le chemin à parcourir pour peser davantage dans l'économie mondiale reste encore long.

L'objectif de croissance économique de 3% l'an, fixé il est vrai dans un contexte mondial favorable, n'est pas atteint. L'Union n'a pas su pleinement profiter de la reprise économique mondiale des années 2003-2007. La production de biens et services a cru, en 2006, de 5,4 % dans le monde, de 7,9 % dans les pays émergents ou en développement, mais seulement de 2,6 % dans la zone euro. La part des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le Produit intérieur brut (PIB) mondial, aujourd'hui de 55 %, devrait se limiter à 40 % en 2030, alors que celle de l'Asie - actuellement de 24 % - s'élèverait à 38 %.

La participation de l'Union européenne aux échanges commerciaux internationaux fléchit elle aussi. Le commerce mondial se réorganise et, faute d'adaptation, l'Union européenne n'en tire pas suffisamment profit. Toujours première puissance commerciale mondiale, elle voit sa position relative s'effriter, en faveur des pays parties à l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) et des contrées asiatiques notamment. Le récent ralentissement de la croissance mondiale - 3,2 % en 2007 d'après le Fonds monétaire international (FMI) - n'a pas affecté des pays comme la Chine et l'Inde car ces derniers bénéficient de la vigueur de leurs échanges. L'Union européenne, en revanche, parce qu'elle n'est pas suffisamment insérée dans ces nouveaux courants commerciaux, souffre nettement de ce contexte avec **une croissance économique limitée à 2 % seulement.**

Ce constat en demi-teinte pourrait s'assombrir dans les prochaines années s'il n'y est pas pris garde. Plusieurs éléments pourraient rendre difficile la reconquête par l'Europe de sa place dans l'économie mondiale.

Un premier risque est celui d'un **vieillissement démographique pénalisant durablement la compétitivité économique européenne.** Un taux de natalité trop bas conjugué à l'allongement de la durée de vie rendent préoccupante l'évolution de la taille et de la structure par âge de la population européenne. Y contribuent également les départs à la retraite des générations dites « du baby-boom ». En 2025, l'Europe devrait compter environ 37 % d'habitants de plus de 65 ans : elle sera donc à la fois plus petite - 6 % des habitants du globe - et plus âgée. Ce vieillissement impliquera aussi une hausse du coût de la protection sociale liée à l'augmentation des dépenses consacrées aux retraites, à la santé et à la prise en charge de la dépendance. Il se traduira aussi par la diminution de la quantité et de la qualité de la main d'œuvre disponible, affectant la vitalité de l'économie européenne.

L'Union sera, par ailleurs, au cœur des tensions mondiales sur les approvisionnements énergétiques. En dépit d'une prise de conscience récente et des initiatives de la Commission européenne pour engager le débat, il n'existe pas en matière énergétique de vision stratégique partagée par tous les États-membres et encore moins de politique commune. La situation est pourtant préoccupante : comme les autres régions consommatrices, l'Europe devra supporter l'enchérissement du prix du pétrole. En outre, l'Union européenne est dépendante des régions périphériques et particulièrement de la Russie, d'où onze États-membres importent plus de 20 % de leur pétrole et treize pays plus de 20 % de leur gaz. L'Union européenne devrait donc anticiper les dangers qui découlent de cette dépendance, afin de pouvoir faire face à une flambée des prix, ou, par exemple, à une interruption des approvisionnements décidée par un État fournisseur pour des objectifs politiques, en mettant en place une solidarité énergétique.

L'Union connaît, enfin, **un retard préoccupant dans les domaines scientifiques et technologiques**, seuls véritables facteurs de croissance dans une économie mondialisée. Alors que la Stratégie de Lisbonne consacrait le rôle de « l'économie de la connaissance », les performances en matière de recherche et d'innovation sont décevantes. Seules la Suède et la Finlande consacrent depuis 2000 plus de 3 % de leur PIB à la Recherche et au Développement (R&D), conformément à l'objectif fixé à Lisbonne. L'Union européenne dépose moins de brevets que les États-Unis, reste à la traîne pour les publications scientifiques dans les domaines de l'informatique, de la biologie ou des nanotechnologies et paraît distancée en ce qui concerne les activités innovantes. L'augmentation du nombre d'ingénieurs et de chercheurs indiens, chinois et coréens ainsi que la volonté de leurs pays d'origine d'améliorer leur capacité à bénéficier des retombées économiques des technologies nouvelles annoncent une concurrence redoutable pour l'Union.

II - REDONNER UN VRAI CONTENU AU PROJET EUROPÉEN

Réinvestir dans des politiques européennes concrètes et dynamiques est nécessaire mais pas suffisant. **L'Europe doit refaire** rêver. Pourquoi ? Parce que ce mélange équilibré entre liberté, sécurité, progrès et bien être, qui ne s'est jamais trouvé ailleurs dans l'histoire, a tant apporté qu'il serait ingrat de ne pas le dire. D'ailleurs, l'Union européenne fait rêver les nouveaux entrants et combien d'autres qui aspirent à en devenir membres. **Ne laissons pas aux autres le monopole du rêve.**

A - RETROUVER UNE ENVIE COLLECTIVE D'EUROPE

1. Replacer les décideurs politiques au cœur de la stratégie de relance

Redonner toute sa signification au projet européen, c'est se tourner vers les citoyens pour qu'ils en soient partie prenante. Mais pour cela, il faut que les politiques se repositionnent en première ligne et se montrent d'abord eux-mêmes plus convaincus et plus convaincants. Le CES estime **qu'il est au premier chef de leur responsabilité de tracer la voie en montrant l'utilité de l'Union européenne dans un contexte mondial où les cartes sont rebattues et en rappelant plus fréquemment ses réalisations et ses atouts** : la constitution d'un grand marché intérieur, la liberté de circulation qui, conjuguée aux fonds structurels et à l'euro, a remodelé le territoire de l'Union européenne, la Politique agricole commune (PAC), la première puissance commerciale, des systèmes de protection sociale, un haut niveau intellectuel, un heureux mariage de diversité de cultures et de langues, un mode de vie envié, des réussites technologiques.... L'Union européenne, c'est aussi au quotidien des programmes d'échanges scolaires, universitaires, scientifiques, des réseaux vivants d'organisations de la société civile dans de nombreux domaines, des jumelages entre villes et villages, des manifestations culturelles et sportives, la diffusion d'une information européenne grâce à « Euronews »... Bref, il s'agit maintenant de réveiller l'enthousiasme, de redonner une « envie d'Europe », de faire émerger dans les sociétés européennes un consensus sur le besoin de se rassembler autour des concepts de souveraineté de l'espace européen et de solidarité entre citoyens.

Dans ce but, tout en mettant l'accent sur le fait qu'il n'y a pas de contradiction insurmontable entre intérêts nationaux et intérêt de l'Europe mais complémentarités à exploiter et à valoriser, les décideurs doivent aussi démontrer que **l'échelle européenne est désormais la plus pertinente** pour agir, interagir et contribuer à façonner le cours des choses. Le développement de la globalisation, la multinationalisation des entreprises et plus généralement les relations croisées entre acteurs, quels qu'ils soient, créent une situation dans laquelle l'organisation du pouvoir ne peut plus être ce qu'elle était hier. **Pour le CES, la nécessité de renforcer progressivement une gouvernance européenne est devenue incontournable.**

2. Rendre plus tangible la notion de citoyenneté européenne

Le CES constate que cette notion d'appartenance à une communauté qui transcenderait les États nations demeure encore relativement impalpable. Bronislaw Geremek rencontré par la rapporteure souligne le besoin de « susciter à nouveau un attachement émotionnel fort à l'Europe et de convaincre les États que la citoyenneté européenne octroie des avantages et des possibilités que la citoyenneté nationale ne permet pas ». **Plus prégnante, plus concrète, l'Europe doit parler à l'imaginaire de chacun. Dans cette perspective, les élections européennes doivent devenir le temps fort de l'Union européenne, un**

rendez-vous bien entendu tenu le même jour dans tous les pays et dont chaque citoyen se sente pleinement acteur. Le développement de la dimension européenne des campagnes électorales et par là même, le renforcement de l'assise des partis politiques européens est indispensable. **Notre assemblée fait siennes les mesures récemment adoptées en faveur d'un assouplissement des modalités de financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes apparentées** qui devrait contribuer à l'expansion de leur action et faciliter l'émergence d'un débat à l'échelle de l'Europe.

Il est également dans l'intérêt des citoyens européens que **les parlements nationaux tissent des liens plus étroits entre eux** et singulièrement avec ceux des nouveaux États-membres pour approfondir le dialogue entre élus, voire le cas échéant, pour émettre des vœux en commun sur certaines politiques. Le CES encourage volontiers ce type de démarche. Le vice-président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, M. Daniel Garrigue estime d'ailleurs que certains projets pourraient parfaitement passer par une démarche conjointe des parlements nationaux tout en déplorant la lenteur de l'évolution des mentalités pour des coopérations plus actives.

De même, **les régions d'Europe doivent être considérées comme une pièce importante du dispositif.** Elles viennent de rappeler, à l'occasion de leur assemblée générale à Udine, qu'elles entendaient participer au développement d'une identité européenne. Leur volontarisme autant que les activités que les villes déploient pour nourrir le sentiment de citoyenneté européenne mériteraient, selon le CES, un engagement plus prononcé des instances européennes.

Enfin, la maturation d'une conscience européenne est indissociable d'une européanisation et d'une structuration plus abouties des institutions et réseaux de la société civile organisée pour faire émerger un véritable dialogue civil qui permette l'expression des citoyens par le biais des corps intermédiaires. **Le Comité économique et social européen et les CES nationaux sont de ce point de vue un levier majeur en faveur d'un écho démultiplié de la voix et des attentes des populations.**

3. Poser la question du relèvement du budget européen

Une discussion sans *a priori* et sans tabou doit être ouverte. À cet égard, la phase de consultation que la Commission vient de lancer sur la réforme du cadre financier européen constitue une étape préalable très importante. Menée à tous les niveaux depuis l'échelon régional jusqu'à l'échelon européen, elle sera l'occasion d'échanges de vues approfondis sur l'ensemble des sujets : le niveau souhaitable des ressources, leur ventilation entre échelon européen et niveau national, l'identification des priorités de financement. En tout état de cause, **le budget doit être par excellence l'expression même de la solidarité. L'Union a besoin d'une approche politique dépassant les intérêts comptables nationaux fondés sur l'attente d'un « juste retour des contributions versées ».** Elle doit parvenir à instaurer une logique de valeur ajoutée,

d'investissement bénéfique à tous. Le budget doit être un catalyseur au service d'une croissance durable et de la cohésion de son territoire. Sans réforme de ses ressources, l'Europe ne sera pas en mesure d'impulser ou de donner une autre envergure aux politiques essentielles à son avenir et à son indépendance. **Le CES estime qu'il ne saurait demeurer cantonné à moins de 1 % du PIB de l'Europe** et comme il le soulignait, en mai 2005, dans un avis sur *Les perspectives financières de l'Union européenne*, rapporté par M. Georges de La Loyère, il se déclare favorable à l'augmentation progressive de son montant à échéance de 10 ans.

4. Repenser la politique de communication.

Au fil des décennies, colloques, livres blancs, plans d'action se sont succédés jusqu'à la nomination, pour la première fois, d'une vice-présidente en charge des questions de communication et d'information à la Commission. Tous concluent au besoin de rapprocher l'Union de ses citoyens par une authentique politique de communication. Dans sa *Contribution au livre blanc sur une politique de communication européenne* présentée, le 11 juillet 2006, par M. Jean-Marc Roirant, le CES souligne, pour sa part, que la Commission reste dans une logique classique selon laquelle une Union européenne mieux expliquée serait mieux comprise et mieux acceptée. Il ne saurait cependant y avoir ambiguïté : **c'est d'abord une forte volonté mobilisatrice affichée et portée par les dirigeants des États qui emportera l'adhésion et la participation des citoyens et non une politique de communication.** En revanche, **une politique européenne de communication bien conduite peut utilement venir en appui.** Si le budget dévolu à cette politique est dérisoire - quelque 0,25 % du budget- notre assemblée estime que le réalisme doit prévaloir en ce domaine : face à la diversité des visions et des grilles de lecture dans une Europe à 27, **à l'Union européenne de donner le cadre d'ensemble ; aux États et à leurs collectivités plus proches du terrain, de prendre le relais et de « vendre » l'Union européenne.** Dans ce contexte, la signature de partenariats à l'instar de ceux déjà signés entre l'Allemagne, la Hongrie, l'Estonie et la Commission instituant des « espaces publics européens », lieux de rencontres et de débats ouverts au public ou encore le projet de création de réseaux pilotes d'information facilitant la communication entre décideurs politiques européens et nationaux, journalistes et relais d'opinion vont dans la bonne direction. Mais, s'il est utile de communiquer sur les avancées et les succès oubliés de l'Union, il est essentiel de diffuser des informations plus factuelles pour légitimer l'Europe. Plus de 400 millions d'Européens bénéficient désormais de la baisse d'environ 60 % du coût des communications intra-européennes par téléphone mobile. Qui sait que l'Europe est à l'origine de cet avantage ? Qui sait que l'Europe a obtenu du gouvernement chinois le retrait de 750 licences d'exportations de jouets dangereux ?

B - RÉINVESTIR DANS DES STRATÉGIES MOBILISATRICES

1. Doper l'économie européenne en conjuguant consolidation du marché intérieur, cohésion sociale et développement durable

Les performances plus que mitigées de l'Union européenne dans les huit premières années de mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne ont fini par affecter la crédibilité du processus. Cela a pu conduire les États à s'en désintéresser, alors même qu'ils étaient appelés, davantage encore après la relance décidée en 2005, à jouer un rôle de premier plan dans sa gouvernance et sa mise en œuvre. **Il est pourtant essentiel de maintenir le rythme des réformes pour tirer parti de la mondialisation et assurer les conditions d'une croissance soutenue. Le défi consiste à accroître la compétitivité des entreprises et à améliorer l'emploi en Europe dans le respect de l'environnement.**

L'intervention de l'Union est primordiale pour coordonner les politiques des États-membres, en s'assurant qu'ils agissent de façon concertée et non concurrente, mais aussi pour approfondir l'intégration européenne. Néanmoins, les réformes incombent d'abord aux États. Leur compétence est principale dans de nombreux domaines mobilisés par le processus de Lisbonne, comme le contenu de l'enseignement, l'organisation des systèmes éducatifs, la diversité culturelle et linguistique ou la réforme du marché du travail.

Aujourd'hui, l'objectif doit être d'associer stratégie renouvelée pour le marché unique et vision sociale de l'Europe.

1.1. Fortifier le marché intérieur

La promotion du marché intérieur a été un facteur déterminant dans la réussite économique européenne : la libre circulation des marchandises, des biens et des personnes a contribué à l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Néanmoins, l'essentiel des gains s'est fait sentir dans les années 1980 et 1990. Malgré des progrès récents, comme l'adoption de la directive sur les services, **le processus de consolidation du marché intérieur s'est ralenti.** L'ouverture et l'harmonisation dans les services dits « de réseaux », bien que largement avancée, en est un bon exemple. La libéralisation a-t-elle autant profité aux consommateurs qu'aux entreprises ? Dans certains domaines, il est permis d'en douter. Des effets d'oligopoles ont pu jouer comme dans les télécommunications ; les opérateurs historiques - monopoles actuels ou anciens - peuvent aussi, à tort ou à raison, être considérés comme freinant l'essor d'un marché unique, interconnecté et compétitif. Un bilan exhaustif de cette ouverture à la concurrence mériterait d'être effectué, tant en matière économique que sociale, sur le développement durable, l'emploi et le contenu des missions publiques. En effet, la nature des services postaux ou de transports, par exemple, n'est pas la même que celle des services immatériels. La notion de réseau, évidente pour les télécoms, devient problématique appliquée aux postes. Il est

parfois difficile de distinguer le réseau de l'opérateur. Or cette dualité est posée comme un postulat par les directives européennes...

L'interconnexion des réseaux est censée permettre l'émergence de marchés de niveau régional, national, européen - voire paneuropéen. La condition *sine qua non* de cette évolution est la garantie de prestations de service universel sécurisées et de qualité assurant une égalité d'accès à tous les citoyens européens.

La reconnaissance du rôle essentiel des services d'intérêt général dans le modèle européen de société vient d'être entérinée. **Le protocole annexé au traité de Lisbonne définit en effet les principes communautaires applicables à ces services et fournit une base qui, toutefois, reste à conforter par une directive.** Pour sa part, la Commission reconnaît la nécessité de réserver un sort particulier aux services non économiques en ce qui concerne l'application des règles de la concurrence. On peut cependant regretter qu'elle n'ait pas proposé un instrument-cadre de droit dérivé pour leur fournir un cadre juridique transparent et fiable. En tout état de cause, **le CES estime que les partenaires sociaux, les autorités régionales et locales ainsi que la société civile devront être associés à la réflexion**

Par ailleurs, **certaines activités restent segmentées**, comme celle des services financiers par exemple, et font l'objet de réglementations nationales divergentes. **Des instruments communautaires harmonisant la protection des consommateurs seraient de nature à renforcer la confiance des citoyens dans le marché intérieur.** En outre, **la mise en œuvre de la législation communautaire peut encore être améliorée.** Notre assemblée examinera avec intérêt les propositions que la Commission présentera en 2008 en la matière.

Il subsiste aussi des obstacles concrets à la mobilité des travailleurs. La presse braque ses projecteurs sur les Français installés au Royaume-Uni ou en Irlande, mais, en réalité, seuls 2 % des citoyens de l'Union européenne en âge de travailler vivent et travaillent dans un autre État-membre que celui dont ils sont ressortissants. La mobilité géographique professionnelle est pourtant un facteur d'innovation et de productivité dans les entreprises. Des instruments européens et des actions de la part des institutions communautaires pourraient contribuer à éliminer les restrictions persistantes à l'emploi des ressortissants des autres États-membres. **La coordination entre les systèmes de Sécurité sociale, la transférabilité (ou « portabilité ») des droits à retraite, la reconnaissance des qualifications et des compétences devraient être améliorées.**

Enfin, **l'Union européenne ne facilite pas suffisamment la tâche de ses 23 millions de Petites et moyennes entreprises (PME) et Très petites entreprises (TPE)**, principal moteur de la croissance et de l'emploi. Le CES étudiera avec attention les propositions que, dans sa communication sur le marché unique du XXI^e siècle, la Commission s'est engagée à présenter. Il faut poursuivre les simplifications administratives, améliorer l'environnement fiscal et bancaire des PME et TPE et les aider à gérer le changement. En outre, **le CES**

demande que soit créé le statut de société privée européenne adapté aux PME qui faciliterait leur activité transfrontalière afin qu'elles profitent réellement du marché unique et gagnent en compétitivité mondiale.

1.2. Préserver et promouvoir la cohésion sociale

Si les réformes du marché du travail ont eu des effets bénéfiques sur l'emploi, il reste beaucoup à faire pour accroître le taux d'activité économique et atteindre l'objectif fixé à Lisbonne de 70 % d'emploi global pour 2010. Même si l'année 2006 a vu la création de 4 millions d'emplois dans l'Union européenne à 27 et a enregistré la plus forte baisse du chômage depuis 10 ans, **l'Europe doit encore assurer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.**

La poursuite de la réforme économique et le raffermissement de la croissance nécessitent une ambition en termes d'objectifs sociaux. En conclusion du sommet de Lisbonne, en 2000, le Conseil jugeait *« inacceptable que, dans l'Union, tant de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté et soient touchées par l'exclusion sociale »*. Il suggérait de *« prendre des mesures pour donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté en fixant des objectifs appropriés »*. Il appartient à l'Union d'encourager les politiques nationales conjuguant efforts de libéralisation de l'activité économique et objectifs d'inclusion sociale. **Le temps est venu de traduire en actes la notion de « fléxisécurité », dans un ensemble reflétant un bon équilibre entre flexibilité et sécurité,** notamment en ce qui concerne l'emploi et les parcours professionnels. Il faudra pour cela donner une suite concrète, aux niveaux de l'Union européenne et des États par le biais des programmes nationaux de réforme, à l'ensemble de principes identifiés par le Conseil européen. En particulier, **devraient être relancés dès à présent les projets de directives respectivement sur le temps de travail et les droits des travailleurs intérimaires depuis trop longtemps en discussion. Il serait, en outre, souhaitable que la révision de la directive sur les comités d'entreprises européens aboutisse.**

Il faudrait ensuite **ouvrir un nouveau chapitre dans la création de normes sociales européennes en y associant pleinement les partenaires sociaux.** Cela impliquera de **redéfinir un agenda social européen** qui aborderait les questions des **normes minimales au travail**, de la **protection des travailleurs vulnérables et des personnes handicapées**, de **l'égalité des hommes et des femmes**. La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale doit accompagner l'amélioration du taux d'emplois des femmes. De même, des actions spécifiques pourraient être engagées pour améliorer la formation initiale et/ou professionnelle, pour soutenir **l'accès au travail des jeunes**, dont le taux de chômage reste préoccupant, et assurer le **maintien au travail des seniors**. Enfin, l'Union européenne doit promouvoir la construction d'un espace européen de solidarité pour tous en favorisant l'insertion sociale et en renforçant la lutte contre toute discrimination.

À plus long terme, l'Europe doit s'atteler à rapprocher les règles du jeu afin de ne pas donner le sentiment qu'elle se satisfait d'une exacerbation de la compétition entre ses membres. **Des thèmes trop longtemps laissés de côté, comme celui des salaires dans les différents États de l'Union européenne, pourraient eux aussi faire l'objet d'un rapprochement en termes de principes généraux tels que l'obligation d'un salaire minimum.**

Enfin, **une politique de cohésion européenne pertinente pourrait donner plus de chances à des territoires qui, sans elle, seraient peu attractifs.**

Les fonds structurels qui ont fortement contribué à développer la cohésion économique et sociale, doivent continuer à être utilisés afin de réduire les disparités entre les nouveaux membres. **De plus, la montée en puissance de l'instrument innovant que constitue le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation doit être assurée** afin de soutenir financièrement les politiques d'emplois des régions affectées par les licenciements massifs. L'augmentation des dotations budgétaires de ces fonds sera une démonstration concrète de la solidarité européenne.

1.3. Intégrer systématiquement les préoccupations environnementales

En approuvant à Göteborg en juin 2001 « *une stratégie de développement durable qui complète l'engagement politique de l'Union à l'égard d'un renouveau économique et social* », le Conseil européen a ajouté une troisième dimension à la Stratégie de Lisbonne : celle de l'environnement. **Depuis plusieurs années, notre Assemblée souligne elle aussi la nécessité de développer un modèle de croissance respectueux de l'environnement.** Elle a, de même, consacré une part importante de son avis sur *La conjoncture économique et sociale en 2007*, rapporté par M. le Clézio, à cette dimension.

La sensibilité de l'Union européenne aux questions environnementales est d'autant plus importante qu'elle dispose, grâce à l'Outre-mer, d'un potentiel exceptionnel en matière d'espace maritime, de biodiversité et d'écosystèmes marins. Cette richesse est cependant fragile, notamment en raison de la vulnérabilité de ces terres qui doivent faire face à des contraintes et à des risques naturels particulièrement importants, et aux défis du changement climatique dont les effets pourraient menacer leur existence même. Le CES soutient les engagements ambitieux pris par l'Union dans le cadre du Protocole de Kyoto et concrétisés par la mise en place d'un marché intérieur d'échange de quotas d'émissions de CO₂ entre entreprises. **Reste que des dispositions complémentaires devront être prises à deux niveaux : au plan interne, il convient d'améliorer la coordination et la répartition des efforts entre États-membres ; au niveau externe, l'accent doit être mis sur la nécessité de se prémunir contre des effets de distorsion de concurrence et ce, afin de maintenir une industrie lourde et des emplois en Europe.**

Notre assemblée considère, en tout état, de cause, que le développement durable et la protection de l'environnement constituent des opportunités de dynamisme économique pour l'Europe. D'ores et déjà, dans de nombreux pays, le développement de l'éco-industrie est porteur d'activités nouvelles - et donc de créations d'emplois - en matière de transport, d'énergie ou de gestion des déchets. Dans cette perspective, et afin d'assurer la compétitivité des entreprises européennes, **le CES estime que les politiques normatives ou d'encouragement fiscal demeurent indissociables d'investissements publics et privés plus massifs.**

2. Se doter d'une PAC assurant la souveraineté alimentaire et conjuguant compétitivité, qualité des productions et préservation du milieu

La PAC est historiquement la première politique européenne véritablement intégrée, ce qui explique qu'elle constitue encore aujourd'hui un des tous premiers postes budgétaires de l'Union européenne. Initiée en 1962, elle a rapidement atteint l'un des principaux objectifs qui lui étaient fixés par le traité de Rome : assurer la sécurité des approvisionnements alimentaires.

Si elle a permis d'améliorer la productivité agricole européenne et favorisé l'expansion de l'industrie agro-alimentaire, son avenir constitue néanmoins un enjeu stratégique majeur sur lequel il ne pourra être fait l'économie d'un débat. La Commission a ouvert les discussions en présentant, le 20 novembre 2007, un « bilan de santé » de la PAC. Il appartiendra au Conseil de s'accorder sur les grandes lignes de la future politique agricole durant la présidence française.

Premier exportateur agricole mondial, l'Union européenne est aussi le premier importateur. Le principal défi consistera donc à **préserver son indépendance et sa sécurité alimentaires dans un contexte mondial nouveau.**

En premier lieu, l'Union européenne devra **continuer à adapter les mécanismes d'intervention de la PAC à la nouvelle réalité internationale.** L'évolution de la consommation mondiale, marquée par un accroissement massif de la demande des pays émergents, et en particulier de la Chine, se traduit par une hausse et surtout une grande volatilité des prix dans certains secteurs comme le lait et les céréales. Dans un contexte de pétrole cher et de volonté de lutter contre le réchauffement climatique, le développement des biocarburants, sujet par ailleurs à interrogations, accentue la pression sur les prix. Dans ces conditions, les modalités d'action de la Commission sur les marchés, notamment en ce qui concerne les prix, le gel des terres, les quotas ou les autres politiques de soutien ne constituent plus la seule réponse. Sans négliger l'importance des crédits européens destinés au développement du monde rural, il est évident qu'**il convient aujourd'hui de renforcer et de pérenniser les aides économiques dans le secteur de la production en essayant d'en élargir les domaines d'intervention.** À cet égard, il serait opportun de favoriser notamment la mise en place de mécanismes assurantiels pour faire face aux différents

aléas. De plus, il serait dangereux pour l'Union européenne de renoncer **unilatéralement** à recourir aux instruments de soutien des marchés ou des revenus agricoles, couramment utilisés par ses principaux compétiteurs agricoles, sur les marchés mondiaux (États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande...).

En second lieu, un soutien de l'Union européenne s'impose pour **faire face aux nouveaux défis environnementaux**. Le développement d'une agriculture respectueuse de son environnement impose d'**accroître les efforts dans le domaine de l'innovation**, pour un **meilleur usage des ressources naturelles, et en particulier de l'eau**. Dans son avis *Quels besoins en services pour l'agriculture du XXI^e siècle ?*, présenté le 14 février 2007 par M. François Heyman, notre assemblée a déjà demandé un renforcement des efforts de recherche en développement durable, en vue notamment de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Les engagements des agriculteurs en faveur d'une réduction de l'utilisation des engrais et de pesticides doivent être soutenus. De même, **le rôle qu'ils peuvent jouer dans la protection de l'environnement, par le maintien de la variété de leurs productions et la protection de la biodiversité, doit être reconnu**.

Cette adaptation des niveaux de production agricole doit se réaliser **sans présenter de risques pour la santé**. L'Union européenne met un soin vigilant, que certains estiment même vétilleux, à s'assurer des bonnes réponses en termes d'exigences sanitaires. Elle doit tout autant **être en mesure de garantir que les produits importés sont sûrs et conformes aux normes qu'elle impose à sa propre production**, en les contrôlant aux frontières extérieures.

3. Favoriser la mise en place de politiques qui soient l'expression de préoccupations communes à tous les européens

L'Europe n'a pas vocation à être un acteur lointain pour les citoyens européens. Dans son rapport sur la France dans la mondialisation, Hubert Védrine propose une stratégie qui combinerait adaptation, protection et solidarité. Mais il ajoute un quatrième volet : l'action de l'Union avec **des politiques européennes affirmées de nature à redonner confiance aux citoyens**. Dans de nombreux domaines en effet, il pourrait être apporté des réponses aux préoccupations des ressortissants de l'Union européenne par des initiatives communes fédératrices, consensuelles et, par delà même, créatrices de solidarités.

3.1. Relancer des grands projets structurants en matière de transports et de télécommunications

L'Union doit s'attacher à façonner son territoire par de grands projets d'infrastructures. Il s'agit de rapprocher les individus, en leur donnant la possibilité de se percevoir comme habitants d'un continent unifié, homogène et solidaire, mais également de réduire les distances entre centres de production et centres de décisions.

Le développement de grands programmes de transport, à la fois rapides et transeuropéens, constitue un moyen privilégié de rapprocher les territoires et leurs ressortissants. Parmi eux, **le transport ferroviaire, et en particulier le réseau de Train à grande vitesse (TGV) européen, est un élément que notre assemblée juge essentiel pour conforter concrètement un sentiment d'appartenance et d'identité commune.** L'Union doit se donner des objectifs ambitieux pour réduire les temps de voyage.

Des connexions prioritaires ont été identifiées mais, à ce stade, le bilan des réalisations reste en deçà des attentes. Il est temps de redynamiser ces projets qui présentent l'atout d'avoir une dimension continentale et non plus seulement nationale.

De même, la saturation du trafic routier justifie l'amplification de la politique européenne de développement du fret ferroviaire, du cabotage et d'aide à la création d'« autoroutes de la mer ». À cet égard, l'instauration de lignes maritimes régulières, afin d'éviter une circulation de transit sur certains territoires, notamment les liaisons nord-sud, ne peut qu'être appuyée. Reste que le développement du trafic maritime ne saurait se concevoir sans une navigation plus sûre sur les mers et les océans. On peut à cet égard et à titre d'exemple se référer au rôle qu'a pu jouer l'Union européenne, en différentes circonstances, en matière de sécurité maritime. En effet s'il est un domaine où l'action menée doit être universelle et les mêmes règles s'appliquer partout, c'est bien « le maritime ». D'où d'ailleurs, la création de l'Organisation maritime internationale (OMI), chargée par la communauté internationale d'édicter ces règles et de veiller à leur application.

La radionavigation par satellite constitue une autre forme de réponse à la préoccupation de solidarité et peut concrétiser de façon visible l'intervention européenne. **L'implication de l'Union européenne en ce domaine, incarnée par le projet Galileo, doit impérativement se consolider** compte tenu de ses retombées : la protection civile, les services d'urgences et la sécurité aussi bien que les transports ou les services de la vie quotidienne comme la téléphonie ou la banque. La Commission européenne estime que les différentes applications de la radionavigation par satellite représenteront un marché mondial de 450 milliards d'euros par an en 2025 dont les entreprises européennes pourraient s'approprier un tiers. Les avantages sont aussi très importants en termes d'emplois, avec la création de 150 000 postes, principalement dans les secteurs de la haute technologie. L'accord financier auquel sont finalement parvenus les ministres des Transports de l'Union européenne le 30 novembre 2007 sur la gouvernance du programme répond donc à un impératif : **les enjeux du futur système européen de navigation par satellite sont trop importants pour que le programme Galileo soit de nouveau bloqué par des divergences financières ou industrielles.**

3.2. Répondre aux besoins de sécurité des citoyens

Depuis le 21 décembre 2007, neuf des dix États ayant rejoint l'Union en 2004 ont intégré l'espace Schengen. Leurs ressortissants peuvent donc circuler sans visa à l'intérieur de cette zone comptant dorénavant 24 pays. **Cette liberté de circulation ne s'est cependant pas accompagnée d'un renforcement de la coopération policière**, qui repose essentiellement sur Europol, le système d'information Schengen et les coopérations entre États, soutenus par les services de la Commission. **Les attentes des citoyens européens en matière de sécurité sont pourtant nombreuses, concrètes et justifiées**. Il est légitime d'apporter des réponses opérationnelles communes à des risques auxquels tous les États-membres sont confrontés.

Le CES partage le vœu, plusieurs fois exprimé par la Commission, de **voir le rôle d'Eurojust renforcé dans la lutte contre toutes les formes de criminalité transnationale organisée**. Institué en 2002, Eurojust traite un nombre d'affaires sans cesse croissant - en hausse de 31 % entre 2005 et 2006 pour finalement approcher les 1 000 dossiers en 2007 -. Néanmoins, les États-membres ont mis en œuvre de façon très diverse la décision qui l'instituait, notamment en ce qui concerne les pouvoirs reconnus aux membres du réseau Eurojust et la communication des informations sur les affaires criminelles en question.

À l'avenir, Eurojust pourrait utilement se voir reconnaître d'autres pouvoirs pour faciliter la participation de ses membres aux enquêtes et aux poursuites. De même, **les interconnexions entre Eurojust et le réseau judiciaire européen, qui poursuit des objectifs similaires, pourraient être améliorées**. D'autres évolutions, que la France pourrait soutenir durant sa présidence, revêtent un intérêt concret, comme le **développement d'une formation commune pour les magistrats européens, la mise en place d'équipes communes d'enquêteurs** ou encore **la reconnaissance du caractère exécutoire dans tous les États-membres des décisions d'une juridiction nationale**.

En ce qui concerne le combat contre les trafics illicites, FRONTEX, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures a, en apportant une aide à la coordination de l'action des États en matière opérationnelle et administrative, permis de réaliser d'importants progrès dans la lutte contre l'immigration illégale. **Il est toutefois flagrant qu'elle souffre d'un cruel manque de moyens aussi bien humains que matériels pour remplir sa mission**. Son budget annuel de 70 millions d'euros ne lui permet bien évidemment pas de disposer des avions, bateaux et hélicoptères qui seraient nécessaires. La mise en place, déjà plusieurs fois évoquée, d'un corps européen de garde-frontières constitue l'un des éléments possibles de réponses à la faiblesse de la gestion commune des frontières extérieures.

L'Union européenne devrait enfin **jouer un rôle plus visible dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de lutte contre le terrorisme**. Même si elle n'a pas vocation à se substituer aux États-membres sur ce sujet, il est temps pour elle de mettre davantage en avant une stratégie commune reflétant le consensus qui existe entre ses membres sur des points essentiels. Ainsi, l'idée qu'il faille allier, dans une vision plus large de la sécurité, la lutte contre les risques extérieurs et la protection intérieure est partagée. L'Union européenne pourrait donc **favoriser l'émergence d'outils communs et de méthodes modernes d'accès à l'information adaptés à la lutte contre le terrorisme**, dès lors que les libertés individuelles sont préservées.

3.3. Favoriser l'accès à une culture diversifiée

L'Europe passe aussi par la culture. Le traité de Maastricht a donné compétence à la Communauté pour « contribuer à l'épanouissement des cultures des États-membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale ». À ce titre, l'Union européenne favorise les démarches de coopération entre États-membres et complète leur action en matière de création artistique, de diffusion de la culture et de sauvegarde du patrimoine. Depuis 2000, elle cherche à donner une cohérence d'ensemble à son action, au travers des programmes « Culture 2000 » et « Culture 2007 » dont l'objectif est de mettre en valeur un espace culturel commun aux peuples d'Europe.

Pour le CES, **la protection et la promotion de la diversité culturelle doivent imprégner l'ensemble des politiques de l'Union**. En effet, s'il existe un « modèle européen » en la matière, celui-ci **résulte autant du renforcement des coopérations entre États-membres que du respect de l'expression culturelle de chaque peuple**. Au niveau intra-communautaire, divers instruments de droit dérivé, comme la directive sur les droits d'auteur ou l'application d'un taux réduit de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur certains biens et services culturels, démontrent que l'Union européenne peut, si elle en a la volonté, protéger cette diversité en prenant en considération les spécificités de certaines industries comme les médias, le cinéma ou l'édition. Mais **cette ligne directrice doit aussi imprégner l'action extérieure de l'Union**. Dans ce cadre, l'Union européenne pourrait décider d'abonder le fonds international pour la diversité culturelle en complément des États-membres afin de contribuer au financement d'activités culturelles et d'éléments des politiques culturelles, en particulier dans les pays en développement. Notre assemblée souhaite que **le troisième pilier de « l'Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation »**, présenté par la Commission en mai 2007, **soit pleinement mis en œuvre**. Il s'agit, dans la lignée de la convention de l'Organisation des Nations-unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du 20 octobre 2005, **d'élever la culture au rang d'élément indispensable des relations internationales**.

Ces principes pourraient recevoir une application concrète en ce qui concerne les initiatives de **numérisation d'une large partie du patrimoine culturel, scientifique et technique mondial**. Face au projet privé américain, l'Union européenne a engagé en 2005 les travaux en vue de la création d'une **bibliothèque numérique européenne**. Le CES est d'avis que cette initiative apportera **une plus-value considérable, en termes d'accessibilité, de valorisation et de protection du contenu culturel européen** mais souhaite, à l'instar du CESE, **que la société civile soit pleinement associée à toutes les étapes de sa mise en œuvre**.

3.4. Impulser une politique plus volontariste en matière de recherche et d'enseignement supérieur

L'objectif fixé à Lisbonne - consacrer 3 % du PIB à la recherche/développement en 2010 - ne sera pas atteint. Au delà de l'accent qu'il met sur la nécessité d'augmenter rapidement les dépenses en R&D, **le CES appelle l'Union européenne à s'engager dans une vision beaucoup plus ambitieuse pour reprendre sa place dans les nations qui comptent en ce domaine**.

Cette vision doit tout d'abord être stratégique. Certes, le 7^{ème} Programme cadre de recherche et développement (PCRD), comme les précédents, définit un certain nombre d'axes de recherche prioritaires. Mais les programmes-cadres européens gagneraient à être encore simplifiés. Malgré de récentes améliorations, les règles et procédures de financement qui président à leur mise en œuvre demeurent complexes. Elles n'empêchent pas la dispersion des moyens et sont finalement peu favorables aux décloisonnements. La structure des PCRD devrait être revue pour les mettre pleinement au service de la compétitivité intérieure et de la croissance.

Cette vision devrait aussi revêtir une dimension géographique. Alors qu'elle pourrait faire de sa diversité un atout, la recherche européenne souffre de la dispersion des ressources et de la duplication des dépenses. Cela la place dans une situation paradoxale : alors qu'elle dispose d'un nombre non négligeable d'universités de très bon niveau, elle figure rarement dans les premières places des palmarès internationaux. Ce sont donc les modes de travail des centres de recherche qu'il convient de revoir pour constituer de véritables « **pôles d'excellence** » devant s'inscrire dans une politique européenne de recherche et de développement visible notamment au travers de grands projets. Il appartient aux institutions de l'Union de **donner une nouvelle dynamique à la notion d'espace européen de la recherche**, en promouvant le **transfert des connaissances** pour les travaux conduits sur fonds publics et en facilitant la **mobilité des personnes** pour, en somme, assurer la libre circulation des chercheurs et des idées. Davantage de synergies public/privé, civil/militaire, université/entreprises pourraient alors être développées à l'échelle européenne, dans des secteurs clefs comme l'espace, les énergies renouvelables, les

biotechnologies ou les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Un autre enjeu concerne plus spécifiquement l'innovation que l'Union européenne se doit de faire prospérer. La mise en place complète du brevet communautaire et des instruments juridiques adaptés, le rapprochement des normes techniques, mais aussi de la fiscalité applicable aux jeunes entreprises innovantes devraient la mobiliser davantage encore. Pour parvenir à une véritable liberté de circulation de la connaissance, l'Europe doit, d'une façon plus générale, lever les obstacles et rigidités qui restreignent son potentiel d'innovation et freinent les retombées économiques de la recherche.

La solidarité doit, enfin, être intergénérationnelle. **L'Europe doit consentir un effort considérable en matière d'éducation pour raffermir les bases de l'espace européen de l'enseignement supérieur.**

Le processus de Bologne, auquel participent 45 États et qui vise à instaurer un espace européen de l'enseignement supérieur d'ici 2010, doit être parachevé. Les rapprochements à établir, pour parvenir à un véritable cadre européen des qualifications comprenant une reconnaissance mutuelle à tous les niveaux, sont encore nombreux. Par ailleurs, les améliorations, qui ont été récemment apportées au système Erasmus et la création d'Erasmus Mundus, sont des éléments positifs. Il est effectivement très important d'attirer davantage d'étudiants en provenance des nouveaux pôles de croissance. Le CES prend aussi note de la volonté affichée par le Conseil de l'Union d'améliorer la dimension sociale de ce programme pour y intégrer davantage d'étudiants de milieux modestes.

Mais l'Union européenne serait également fondée, en application du processus de Lisbonne, **à encourager les réformes inspirées des politiques qui ont fait leurs preuves dans certains États-membres ou en dehors de l'Union.** Il en va ainsi de la lutte contre les abandons scolaires précoces et les faibles taux d'achèvement du second cycle de l'enseignement secondaire.

3.5. Ouvrir le débat sur l'immigration en Europe en le reliant à la problématique plus large du renouvellement des générations

D'ici 2030, la force de travail de l'Union européenne pourrait diminuer de plus de 20 millions de personnes. D'ores et déjà, il existe, dans une mesure variable selon les pays, des pénuries de personnels dans un certain nombre de secteurs. Plusieurs États-membres ont d'ailleurs introduit, dans leur politique d'immigration, des dispositifs d'accueil plus spécifiques en direction des travailleurs dont leur économie manque.

À l'échelon de l'Union européenne, la Commission a lancé, en octobre 2007, l'idée d'une « carte bleue européenne » destinée aux immigrés hautement qualifiés dans le double but de « *renforcer l'attractivité de l'Europe pour les migrants hautement qualifiés* » et « *d'améliorer la protection des migrants qui y résident et y travaillent légalement* ». Le détenteur d'une telle carte aurait accès à

une série de droits socio-économiques. Il ne s'agit pas d'harmoniser les conditions d'admission des travailleurs migrants qui restent de la compétence des États-membres. La proposition n'interfère pas non plus avec la compétence des États-membres en ce qui concerne le regroupement familial.

Jusqu'à présent, les débats sur l'immigration légale dans l'Union ont toujours tourné au bras de fer entre États. Le 14 décembre 2007, le Conseil européen a néanmoins considéré que, **à l'ère nouvelle de la mondialisation, un « engagement politique renouvelé » était nécessaire en matière de migration** et a dit attendre avec intérêt les propositions que présentera la Commission en 2008.

Pour sa part, le CES souligne la nécessité **que l'Union s'oriente vers une vision politique globale des migrations, qui prenne en compte tout à la fois l'immigration légale, l'immigration illégale, mais aussi les questions liées à l'intégration des migrants et à la coopération avec leurs pays d'origine.** L'essentiel en la matière consistera pour l'Union à ne pas occulter les enjeux, afin de se donner une stratégie assurant **la cohérence entre ses politiques de l'emploi, des migrations et de développement.** Stratégie qui, en tout état de cause, ne devra pas nuire à la mise en œuvre des objectifs à court et moyen terme de l'Union européenne en matière d'aide au développement dans une démarche solidaire et non unilatérale.

III - FAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE UN ACTEUR D'INFLUENCE SUR LA SCÈNE MONDIALE

Les derniers résultats de l'édition 2007 de l'enquête menée par « *Voice of the people* », qui constitue le plus vaste sondage mené à l'échelle du monde, font apparaître que c'est l'Union européenne qui suscite le plus de vœux pour le renforcement de son influence : plus d'un tiers des citoyens interrogés (35 %) se sont prononcés en ce sens contre 27 % au profit de l'Inde et 26 % de l'Afrique du Sud ou des États-Unis. Quel que soit le continent concerné, l'Union arrive en tête du classement. Il s'agit là de résultats encourageants qui militent en faveur de plus d'unité d'action de l'Union européenne. On ne fera cependant pas fi de la difficulté de la tâche car l'Union européenne demeure à ce jour un acteur partiel sur la scène internationale. Et, comment pourrait-il en être autrement tant la perception de ce que doivent être nos relations avec les grandes régions du monde recouvre, selon les États-membres, un large éventail d'approches ? La priorité est donc qu'elle parvienne à gérer son hétérogénéité, ses différences pour dégager des compromis autour de préférences collectives. En effet, **le meilleur levier d'action que l'Union européenne pourrait utiliser, serait l'identification d'intérêts convergents et la détermination d'une vision commune.**

L'Union européenne est à la croisée des chemins : soit elle réussit à imprimer sa marque sur le cours des relations internationales, soit son influence ira en décroissant. Or, les équilibres actuellement en devenir pourraient opportunément la servir à **se forger une diplomatie et une politique de défense** à la hauteur de sa puissance économique et commerciale et à la mesure de son étendue géographique. Grâce à ses Régions ultrapériphériques (RUP) et ses Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) et à leur immense potentiel, l'Union européenne dispose, en effet, de points d'appui économiques, culturels, scientifiques, politiques et militaires dans tous les océans.

Le CES forme donc le vœu que l'Union européenne devienne un partenaire plus audible doté d'une vision géostratégique fondée sur les concepts de souveraineté et de solidarité. À cet égard, les dispositions du traité de Lisbonne devraient l'aider à formuler un certain nombre d'ambitions et de positions communes.

Pour ouvrir le chemin, le CES serait très favorable à l'idée de la constitution de groupes de pays volontaires pour mener, selon une approche pragmatique, des actions communes sur certaines questions. L'ébauche de projets de mutualisation de certains moyens diplomatiques comme l'institution d'ambassades ou de consulats communs serait un signal très positif : l'Allemagne et la France ont amorcé la voie en cette direction. En outre, parce qu'elle donnerait sens à la notion de diplomatie européenne, la relance des travaux sur la mise en place d'un « Service européen pour l'action extérieure », dont la création est inscrite l'article 13 bis du traité de Lisbonne, devrait se faire sans tarder.

1. Dessiner un espace de solidarité sur l'ensemble du continent européen

C'est d'abord sur le continent européen que se joue la crédibilité d'une Union plus soudée : il lui revient en effet d'administrer la preuve de sa capacité à être un acteur de poids en mesure d'assurer la sécurité, la stabilité, le développement économique et social de tout l'espace européen.

1.1. Stabiliser la région des Balkans occidentaux

L'impuissance de l'Union européenne à prévenir puis à juguler l'embrasement de cette région avait jeté un éclairage sans concession sur l'absence évidente de politique étrangère et de défense commune. Depuis, elle s'est progressivement dotée de structures et de moyens d'intervention civile et militaire plus efficaces. Il lui faut néanmoins démontrer **qu'elle saura - d'abord au Kosovo - accompagner sa consolidation et son développement**. Dans le même temps, car il en va de la sécurité de tout le continent, l'Union européenne doit poursuivre son aide à la constitution d'états politiquement et économiquement stables dans la région et maintenir de façon solidaire, dans le

strict respect des critères d'adhésion, une réelle perspective européenne pour l'ensemble de ces pays.

1.2. Adopter un positionnement commun vis-à-vis de la Russie

Le contexte géostratégique a profondément évolué avec le retour sur la scène internationale d'une Russie forte de ses immenses ressources naturelles et de réserves financières accumulées et apparemment moins encline à coopérer avec les pays occidentaux. **L'Union européenne pâtit, dans son dialogue avec ce pays, d'une absence d'unité sur la ligne à suivre dont la Russie a su habilement tirer parti.** Le dossier énergétique est à cet égard emblématique : entre l'Espagne et les pays Baltes ou la Pologne le degré de dépendance, fortement variable selon les pays vis-à-vis de la Russie, rend effectivement difficile une attitude commune claire. Faute de vision partagée en la matière, la Russie a su devenir plus indispensable à l'Union européenne que cette dernière ne l'est pour elle. La mission effectuée, en Allemagne et en Pologne, par la rapporteure confirme, s'il en était besoin, la nécessité pour l'Union européenne de jouer la seule carte qui vaille, celle de la solidarité au bénéfice d'une stratégie réaliste axée avant tout sur la restauration d'un meilleur équilibre des rapports : l'Union européenne ne saurait, en effet, laisser la Russie dicter son agenda politique.

Deux urgences s'imposent donc à elle. Premièrement, à cause de sa très grande dépendance extérieure pour ses approvisionnements, **construire une politique énergétique commune fondée sur la mise en place de partenariats sûrs et de long terme**, principalement avec la Russie, qui la mette en position de peser dans les négociations avec ses fournisseurs. Deuxièmement, faire émerger une forte volonté d'avancer de concert afin de parvenir à la **conclusion** avec ce pays **d'un nouvel accord-cadre de coopération plus ambitieux** que celui paraphé en 1995. Il appartient à l'Union européenne de mettre à profit les sentiments europhiles de nombreux Russes pour faire partager mieux et plus nos valeurs communes.

1.3. Forger à l'Est une véritable Politique européenne de voisinage (PEV)

L'Union européenne est une construction institutionnelle singulière qui ne peut être définie comme un super État fondé sur des frontières clairement dessinées. Sa politique de voisinage revêt donc une importance clé pour l'ensemble des pays situés à ses bordures. Pour autant, elle ne saurait constituer une réponse alternative à de possibles élargissements, ni se cantonner davantage à des formes classiques de coopération : le but est de faire en sorte que des pays, toujours en situation d'instabilité institutionnelle et de grande précarité économique et sociale parviennent à s'arrimer à l'espace européen et à partager certaines de ses valeurs. À cet égard, on peut retenir les orientations dessinées par la Commission en faveur de la PEV et considérer comme une priorité l'accélération, en 2008, des négociations pour un nouvel accord de partenariat

avec l'Ukraine ainsi que pour l'octroi, à la Moldavie, de préférences commerciales autonomes. Sans remettre en cause les contours de la PEV mais pour tisser des liens de solidarité plus forts et plus rapidement visibles sur l'ensemble du continent européen, le CES serait favorable à la définition d'instruments renouvelés de coopération pour un dialogue et une coopération plus vigoureux en ayant recours, le cas échéant, à des coopérations renforcées. Alors que l'espace de Schengen vient de connaître une nouvelle extension, il ne serait en effet pas contradictoire qu'au nom de liens de proximité et d'échanges anciens, certains pays membres de l'Union comme la Pologne veuillent, par exemple avec l'Ukraine, prendre des initiatives spécifiques.

2. Exister sur l'échiquier mondial

2.1. Faire émerger une solidarité euro-méditerranéenne et euro-africaine

Premier contributeur pour le montant de son aide au développement, c'est d'abord sur son flanc Sud en direction du Maghreb et de l'Afrique que l'Union européenne doit faire montre de sa capacité à s'unir pour une refondation, sur un mode équilibré et solidaire, de ses relations avec cette partie du monde.

Le **Processus de Barcelone piétine**. Le CES s'est exprimé à plusieurs reprises à ce propos et encore en 2005, il pointait la nécessité de lui redonner un nouveau départ. C'est un regard renouvelé qu'il faut porter sur cette région dont les données politiques, démographiques et socio-économiques ont un impact directement perceptible en Europe. Le projet d'Union pour la Méditerranée, proposé par la France, a le mérite de replacer le sujet au cœur du débat en jetant un éclairage sans ambiguïté sur les insuffisances et lacunes de l'actuel partenariat euro-méditerranéen. Il n'est parvenu ni à instaurer un dialogue politique structuré, ni à initier un début d'intégration entre pays du Maghreb. Le CES considère que cette proposition, qui a suscité, au moment de son énoncé, des réserves sans doute plus dues à la forme de son annonce qu'à son contenu, peut à tout le moins constituer un utile point de départ. **Il appartient maintenant à la France et à ses partenaires de l'appel de Rome - Espagne et Italie - de convaincre l'Union européenne et à celle-ci de dégager les voies et moyens de la redynamisation d'une coopération sur un pied d'égalité, c'est-à-dire réellement partenariale, avec les pays du pourtour méditerranéen.**

La reconfiguration des relations euro-africaines se pose avec la même acuité d'autant que la donne géostratégique s'est profondément modifiée : enjeu d'une concurrence effrénée entre grandes puissances en quête d'un accès sécurisé à ses ressources naturelles, **l'Afrique n'est pas et ne sera plus**, comme le déclare le commissaire Louis Michel, **la chasse gardée de l'Europe**. Face à la compétition exercée sans concession d'aucune nature, par des pays comme les États-Unis, la Chine, l'Inde, l'Union européenne conserve néanmoins des atouts pour bâtir un partenariat tourné vers l'avenir: une histoire et des langues partagées, une proximité géographique, la position de premier pourvoyeur d'aide

et de première puissance commerciale. Il lui faudra surtout clarifier son message pour l'instant incertain. **D'un côté, des négociations majeures sur les Accords de partenariat économiques (APE)** qui doivent prendre la suite des accords de Lomé-Cotonou et que l'Union européenne n'a pas pu clore avant la date butoir du 31 décembre 2007. Il en va pourtant de l'intégration de l'Afrique dans le commerce mondial et de la crédibilité de l'Union. **D'un autre côté, la reprise d'un dialogue institutionnalisé au plus haut niveau** avec la tenue, en décembre 2007, d'un sommet Europe/Afrique qui s'est achevé par l'adoption d'une stratégie commune UE/Afrique et d'un plan d'action 2008/2010. Sans en surévaluer la portée bien que, depuis l'année 2000, un tel sommet n'ait pas eu lieu, le CES prend acte de la volonté affichée par les deux parties de dépasser leurs clivages, d'élargir le dialogue politique pour traiter des problématiques d'intérêt commun et d'esquisser des réponses globales sur les grands sujets : le développement économique, les migrations, le changement climatique et - les deux questions ne sont pas sans lien - la gouvernance mondiale. **C'est toutefois à l'épreuve des faits et des progrès enregistrés que l'on jugera de la solidité des engagements pris.** En tout état de cause, le CES rappelle que le fil conducteur de la relation avec l'Afrique doit d'abord être l'accélération de la réalisation des objectifs de développement du millénaire. Par le volume de son aide qui fait une large part aux dons et son implication de plus en plus marquée dans la pacification des conflits régionaux, **l'Union européenne a une carte à jouer et une légitimité à défendre**, sous réserve de plus de cohérence et de clarté entre tous les instruments de son dispositif d'aide.

2.2. Recadrer la relation transatlantique

Les États-Unis et l'Union européenne ont tissé de longue date des liens très étroits qu'illustre l'intensité des échanges dans maints domaines. Dans le même temps, les sujets difficiles ou de friction entre les deux ensembles sont nombreux: changement climatique, divergences d'approche sur le mode d'application du droit humanitaire, réglementation sur les Organismes génétiquement modifiés (OGM), déphasage Euro/dollar avec les désordres financiers et monétaires engendrés, conflit en Irak... Dans un avis rendu en 2004, avec pour rapporteur M. Michel Franck, sur *Les relations entre l'Union européenne et l'Amérique du Nord*, le CES observait que les divergences de part et d'autre de l'Atlantique, amplifiées par l'absence d'une ligne de conduite claire entre États-membres, aboutissaient trop souvent à cantonner le dialogue transatlantique à des priorités de court terme. Force est de constater que les termes du débat n'ont pas fondamentalement changé. **Seule une Europe politiquement unie, économiquement, militairement et scientifiquement robuste sera en mesure de modifier l'actuel rapport de force.** L'Europe doit mieux faire valoir ses intérêts, y compris en matière de défense. **Elle a besoin, au sein de l'Alliance atlantique, d'une véritable politique européenne organisée sur le plan militaire et d'une meilleure répartition des charges avec les États-Unis.** Ceci suppose des capacités de planification et de conduite

des opérations renforcées sur les différents théâtres où les deux partenaires interviennent conjointement. En tout état de cause, seul un partenariat global plus solide et plus équilibré permettra dans l'intérêt des deux parties de développer la concertation et la coopération et de traiter des défis actuels.

2.3. Influencer pour un ordre mondial plus stable

Le déplacement du centre de gravité de la croissance en particulier vers l'Asie, la lutte contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement, la sécurité et le combat contre le terrorisme et le crime organisé, les risques de prolifération nucléaire, autant de défis qui militent en faveur d'un remodelage des modes d'exercice de la gouvernance mondiale. L'Union européenne, de par la spécificité de sa construction fondée sur le compromis et des règles de droit, est à ce jour l'exemple le plus achevé d'une expérience régionale d'intégration. **Le CES considère que c'est sur cet acquis que l'Union doit capitaliser pour promouvoir, sur la scène internationale, le développement de l'action collective en faveur d'une gouvernance mondiale mieux conduite.** Elle ne pourra cependant le faire seule sans réunir autour d'elle des coalitions d'intérêts, élargir et diversifier son réseau d'alliances en direction des puissances d'aujourd'hui.

Les organisations internationales sont au cœur même du multilatéralisme et, malgré l'échec en 2005 du projet de réforme de l'Organisation des Nations-unies (ONU), la question de la relégitimation de leur autorité, notamment, au travers d'une représentation plus importante des pays émergents et des pays en développement au sein des organes de décision des grandes institutions - Nations-unies, FMI, Banque mondiale - ne s'en pose pas moins fortement. Compte tenu des enjeux et des difficultés que pose une refonte profonde de l'ONU et de ses institutions spécialisées et du temps nécessaire pour aboutir à des changements, c'est une démarche empreinte de réalisme et de pragmatisme qu'il faut adopter. **Une première étape très positive en cette direction, et l'Union devrait à cet égard en être le plus ardent promoteur, serait de prendre acte de l'ouverture informelle, depuis les sommets de Gênes, de Kananaskis et d'Évian, des réunions du G8 à des chefs d'État ou de gouvernement de pays émergents et de pays pauvres et de le transformer en G13.**

De même, les engagements significatifs et ambitieux pris au niveau international par l'Union européenne en ce qui concerne la protection de l'environnement conjuguée à une réelle prise de conscience, à l'échelle du monde, des dangers encourus par un développement économique indifférent à ses conséquences environnementales désignent tout naturellement l'Europe pour être à la tête du combat pour **la mise en place d'une organisation mondiale de l'environnement**. De plus, l'Europe, qui dispose grâce à l'Outre-mer français, d'une tribune dans les grandes organisations internationales des pêches doit, en particulier, utiliser cet atout pour participer pleinement à la gestion durable des ressources halieutiques mondiales.

Au delà, l'Union européenne ne pourra peser de son juste poids dans la gouvernance mondiale sans être elle même porteuse d'un message plus audible sur la légitimité du multilatéralisme comme seule voie durable pour introduire plus de discipline et de prévisibilité dans le jeu des acteurs. Or, force est de constater qu'elle n'a pas su jusqu'à présent tirer tout le parti de son expérience semi séculaire de pratique d'un multilatéralisme institutionnalisé, encadré et normatif pour être un acteur influent, écouté et offensif pour saisir les opportunités et défendre « l'intérêt européen ».

Il n'est pour s'en convaincre que de se référer aux désordres actuels dans les domaines monétaire et financier qui ne font qu'illustrer le paradoxe de la situation de l'Union européenne. Bien que dotée de la seconde monnaie de réserve du monde, son absence de position commune face aux déséquilibres engendrés par la dépréciation du dollar, la sous-évaluation du yuan mais également du yen la confine, vis à vis des autorités de ces pays, dans un statut de spectateur sans prise sur les fluctuations des taux de change. **Le Conseil économique et social considère que l'Union européenne ne peut désormais plus faire l'économie de se poser la question majeure mais toujours éludée ou reportée de la révision de son mode de représentation au sein des institutions financières.** Le temps n'est-il pas venu, à l'aune de ces turbulences, de s'interroger sur l'opportunité d'une **représentation une et unique** alors que la zone euro vient de s'élargir à deux nouveaux membres et que le nombre d'États européens ayant adopté l'euro dépasse maintenant ceux qui ne l'ont pas fait ?

Tout aussi pressant pour l'Union européenne est de se positionner clairement face aux fonds souverains. Tel la langue d'Ésope, ils peuvent, selon les modalités de leurs investissements, être la meilleure ou la pire des choses. Il ne s'agit bien sûr pas d'ériger des barrières pour se prémunir contre des investissements en provenance de pays tiers dont l'utilité pour le développement de nos économies ne saurait être remise en cause, mais de faire en sorte que l'Union **se donne des lignes de défense** déclinées autour des principes de gouvernance et de transparence. Bref, **affirmer la légitimité de l'Union européenne à défendre des secteurs stratégiques - par exemple en matière d'armement militaires ou de sécurité alimentaire ou énergétique - et exprimer avec vigueur qu'il ne peut y avoir d'ouverture sans règles communes et réciprocité.**

En qui concerne les négociations commerciales au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Union européenne, doit reprendre l'initiative. Le nouveau report, à la fin de l'année 2008, de l'échéance des négociations du cycle de Doha illustre une fois de plus la difficulté de progresser dans ces négociations si elles demeurent cantonnées pour l'essentiel aux droits de douanes. De surcroît, ce ne sont pas les seuls obstacles aux échanges. Les barrières non tarifaires, les normes internationales du travail bafouées, les pratiques commerciales déloyales, les conditions restrictives d'accès aux marchés pénalisent autant les échanges. **Il est impératif d'élargir la**

concertation à d'autres thèmes et au delà, resituer les relations commerciales dans une perspective de développement durable. À cet égard, l'Union européenne, espace de droit et de gouvernance le plus abouti de par le monde, peut être porteuse d'un message fort en faveur d'une organisation du commerce international ordonnée autour des principes de réciprocité, de respect de règles du jeu et de progrès humains. Les préférences collectives qui s'affirment en Europe autour de normes sanitaires, sociales et environnementales, constitutives d'un intérêt commun, ne sauraient être remises en cause par le seul primat de la libre circulation des biens et services. Il ne s'agit pas de vouloir édicter un modèle mais de contribuer activement au renouvellement des termes du dialogue qu'il soit multilatéral au sein de l'OMC, bilatéral ou régional dans le cadre d'accords commerciaux ou de partenariat qui se développent devant l'incertitude des résultats du cycle de l'OMC. Pour une approche solidaire, l'Europe doit continuer à privilégier les politiques d'incitation et les mesures positives sur des démarches plus contraignantes adoptées par d'autres.

Mais, pour le CES, il ne fait aucun doute que **l'OMC doit demeurer, en priorité, le forum pour conduire sans naïveté une politique offensive conjuguant d'un côté ouverture et concurrence équitable, de l'autre, protection énergique de ses intérêts par une défense commerciale efficace et une promotion de son système de normes.** À cette fin, il sera vigilant pour que les négociations sur la libéralisation des échanges de produits agricoles, industriels et de services soient menées dans un esprit constructif de nature à rétablir un climat de confiance. En tout état de cause, il lui apparaît essentiel que les propositions contenues, en matière agricole, dans le mandat de négociation de la Commission donnent lieu à des contre propositions proportionnées de la part des autres partenaires commerciaux.

Notre assemblée sera attentive à ce que ces négociations n'escamotent, ni ne reportent le débat sur un certain nombre de thèmes primordiaux pour l'Union européenne : les règles régissant les Investissements directs à l'étranger (IDE), le commerce des services, l'accès aux marchés publics, la facilitation des formalités douanières, les droits de la propriété intellectuelle mis à mal par la contrefaçon et le piratage, la ratification des normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'adoption de règles sanitaires et environnementales pour lesquelles elle peut faire valoir des standards de qualité parmi les plus élevés du monde.

Dans deux avis rendus par le CES, l'un porté par M. Jean-Claude Pasty en 2003, *De Doha à Cancún : La libéralisation des échanges au service du progrès humain ?*, l'autre par M. Alain Deleu en 2005, *Vers une mondialisation plus juste*, l'accent était également mis sur l'une des forces de l'Union européenne : **l'intégration, dans sa stratégie de négociations, des préoccupations non commerciales dictées par la double exigence de s'inscrire dans une perspective de développement durable et de répondre aux attentes des sociétés civiles.** À ce titre, on ne peut que rappeler la légitimité toujours

d'actualité qui s'attache en particulier à une prise en compte, dans les relations internationales **du respect des droits sociaux fondamentaux et au resserrement de liens entre l'OMC, l'OIT et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ; de la préservation de l'environnement avec le renforcement de la cohérence entre les règles de l'OMC et les clauses commerciales contenues dans les accords internationaux sur l'environnement.**

Si tels doivent être les objectifs à inscrire au cœur de la stratégie d'influence de l'Union européenne, reste que l'actuel piétinement des négociations en cours ne laisse guère augurer, à bref délai, d'une issue. C'est pourquoi, **il est très important d'encourager** en parallèle - au delà de la politique de voisinage et des relations avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) - **un développement ambitieux des relations avec les pays et ensembles régionaux à fort potentiel de croissance** : Chine, Inde, Corée du Sud, Mercosur, Conseil de coopération du Golfe, ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est).

Loin de se contrarier, **démarches multilatérales et bilatérales peuvent utilement se compléter pour préparer l'avenir.** Rappelons le rôle de l'Union développé précédemment en matière de sécurité maritime. L'Europe doit démultiplier sur le mode bilatéral et régional les initiatives qui permettront de surmonter les oppositions présentes, d'élargir les pourparlers à des sujets hors du champ de compétences de l'OMC et au delà, d'ouvrir la coopération sur d'autres plans : **lutte contre terrorisme ; désarmement et non prolifération ; développement durable et changement climatique dans la perspective de l'après-Kyoto ; convergences réglementaires ; promotion de politiques en faveur du travail décent au sens de l'OIT ; consolidation des processus d'intégration régionale.** Autant de thèmes que l'Union européenne doit mettre à profit pour faire naître des coalitions d'intérêts rassemblant pays développés et pays émergents. En ce sens, le détour par la négociation d'accords de partenariats et de libre-échange ne doit pas être interprété comme un désengagement vis à vis du cycle de Doha, mais comme une étape intermédiaire, avant une libéralisation plus achevée, c'est-à-dire plus équitable, des échanges commerciaux. **C'est à ce prix que l'Union européenne doit convaincre.**

CONCLUSION

2008 et 2009 seront des années primordiales pour la France et pour l'Union européenne.

Au second semestre 2008, il reviendra à la France d'assurer la présidence de l'Union. 2009 sera une année exceptionnelle pour l'Union européenne avec le renouvellement de l'ensemble de ses institutions : élection d'un nouveau Parlement, désignation par ses pairs d'un président du Conseil européen ainsi que du Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune qui sera en même temps vice-président de la Commission nouvellement composée.

Cette suite d'événements, mettant l'Europe en pleine lumière, constitue une occasion inédite à saisir pour redonner un nouvel élan à la construction et au rêve européen.

À nous Européens et Français, de mettre en valeur le modèle de liberté, de bien-être et de sécurité qui est le nôtre.

À nous d'en faire bénéficier, d'abord et au premier chef, les pays nouvellement entrants.

La mondialisation n'est pas une force obscure contre laquelle il faudrait se défendre pour finalement s'y soumettre. Elle n'est pas non plus le processus « naturel » vers un équilibre optimal et global de long terme, promis par certains. La mondialisation n'est ni une malédiction ni une providence, elle est un défi à relever par et pour l'ensemble de l'humanité.

Les pays anciennement « industrialisés », ceux dits « émergents » et ceux qui aspirent à accéder à ce stade, sont tous le produit d'une histoire et, à ce titre, ils sont porteurs de courants de civilisation. Aucun de ces courants, ni aujourd'hui, ni demain, ne doit être en mesure, au gré de l'évolution des rapports de force, d'imposer des hégémonies ou de générer des dérives dangereuses pour la sécurité du monde. Ils peuvent chacun concourir à promouvoir la perspective d'un développement durable et équitable à travers l'acculturation croisée de valeurs devenant universelles.

Pour s'inscrire dans cette perspective conforme à son projet initial, l'Union européenne n'est cependant pas dépourvue d'atouts. La singularité de la construction européenne, fondée sur la culture du compromis dynamique permis par le partage de valeurs humanistes - au premier rang desquelles le respect des droits de la personne et des droits sociaux, consacrant la dignité humaine et fondant la solidarité collective - est en effet plus que jamais exemplaire dans un monde multipolaire.

Fédérant les nations européennes qui, après avoir dominé le monde, l'avaient à deux reprises entraîné dans la guerre, l'Union européenne s'est bâtie sur la paix durable entre ses membres. Les autres ne sont pas l'enfer. Ce sont, avec nous, les occupants d'une planète dont nous ne sommes que les usufruitiers. C'est en s'opposant aux résurgences nationalistes ou xénophobes en son sein ou à ses portes, en allant dans la même direction et en mobilisant toutes les énergies autour d'une envie collective d'Europe retrouvée et d'un projet refondé que l'Union européenne participera à la préservation de notre héritage commun.

Deuxième partie
Déclarations des groupes

Groupe de l'agriculture

L'agriculture a été le premier secteur à participer à l'aventure européenne. On peut même dire qu'elle a contribué à porter l'Europe sur les fonds baptismaux, tant sa participation a été entière dès la mise en place du marché commun. C'est pourquoi nous ne pouvons que nous féliciter de la volonté de l'avis de donner un nouvel élan à la construction européenne.

Les éléments sont nombreux qui traduisent un affaiblissement du dynamisme de l'Europe au moment même où la multiplication des défis posés par la mondialisation nécessiterait, au contraire, une Europe forte pour y répondre pleinement.

Parmi les défis qui se posent à l'Union européenne, il en est un qui revêt une dimension stratégique car il concerne la planète, les États-membres et chacun de ses concitoyens. C'est celui de la sécurité alimentaire. Un grand quotidien titrait dans son édition datée du 5 avril « Le monde va-t-il manquer de denrées alimentaires ? ». Le Forum économique de Davos, qui s'est tenu ces dernières semaines, estimait que la question alimentaire serait l'une des quatre menaces de la planète pour les décennies à venir.

La hausse des prix de plusieurs matières premières agricoles, qui en soi n'a rien de scandaleux car après des années de baisse artificielle, elle contribue enfin à rémunérer dignement le travail des paysans, a fait brutalement prendre conscience à tous ceux qui considéraient l'alimentation comme une donnée acquise que, justement, elle ne l'était pas. Les progrès considérables réalisés par le secteur agricole depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, à la fois en volume, en sécurité et en qualité, a contribué à éloigner un spectre qui a longtemps hanté les mémoires des peuples, à savoir celui de la famine en Europe. Pour autant, pouvons-nous être sûrs de l'avenir ? Avons-nous le droit, face aux générations futures, de ne plus accorder à l'alimentation et à l'agriculture la priorité qui leur incombe ? Ne serait-il pas aventureux de nous en remettre aux importations quand la qualité des produits que l'on mange nous soucie tant ? On impose aux agriculteurs européens des normes de production très sévères, qu'ils respectent, et on ne les exige pas des importations ! Pourquoi importe-t-on des produits utilisant des molécules interdites en Europe ? Où est le bon sens ? Où est la logique ? Où est l'intérêt des consommateurs ?

Par ce qu'elle est directement responsable de notre alimentation et donc de notre santé et de notre survie, l'agriculture doit demeurer une priorité forte de l'Union européenne :

- une priorité parmi les politiques conduites par Bruxelles, car l'agriculture européenne dispose des capacités nécessaires pour approvisionner les marchés européens et ceux des pays tiers à l'Europe. La réforme de la PAC devra en tenir compte ;

- une priorité dans le budget européen, car sans financement comment poursuivre le développement économique d'un secteur ? L'heure est peut-être enfin venue de réfléchir de façon véritablement concrète à un élargissement du budget européen grâce à des ressources propres ;
- une priorité dans les relations extérieures de l'Union européenne et dans les négociations de l'OMC : l'agriculture est un secteur en soi et il ne peut pas être négociable contre un autre secteur économique. L'Europe doit parler d'une seule voix pour défendre le modèle agricole et alimentaire qu'elle vante par ailleurs.

Les dossiers agricoles doivent être l'occasion d'affirmer et de renforcer la solidarité des États-membres entre eux. Cela serait un bel exemple de dynamisme retrouvé au sein de l'Union européenne.

Groupe de l'artisanat

L'Europe est à une période charnière de son histoire avec la mise en place du traité de Lisbonne au premier janvier 2009, les élections européennes en juin 2009 et le renouvellement de la Commission européenne à l'été.

La réussite de cette étape passe effectivement par le renforcement des solidarités existantes mais surtout par la construction de nouvelles alliances pour permettre à l'Europe d'être présente en tant qu'acteur sur l'échiquier international. À en juger par l'analyse critique et sans concession de cet avis, l'Europe a un long chemin à parcourir pour redonner confiance aux eurosceptiques et surtout accéder au rang international.

Encore perçue comme un espace essentiellement économique, il faut réorienter la communication sur les avancées sociétales de l'Europe permises par la monnaie unique et les fonds structurels pour réveiller l'enthousiasme, redonner une « envie d'Europe », faire émerger enfin les concepts de souveraineté et de solidarité européennes.

Pour rapprocher l'Europe des citoyens le groupe de l'artisanat rappelle l'intérêt d'afficher les contributions de l'Union européenne sur chaque projet local et le drapeau européen pour toutes les compétitions sportives ou professionnelles internationales. L'idée de cet avis de fixer rendez-vous le même jour à tous les citoyens pour élire leur représentant va plus loin en donnant corps à la notion d'appartenance à une communauté, à condition bien sûr d'être relayée par les responsables politiques eux-mêmes. L'émergence d'un vrai débat politique à l'échelle de l'Europe naîtra des liens tissés par les parlementaires qui auront su être à l'écoute des autres, trouver les points de convergence, voire esquisser des stratégies de progrès ou d'alliances, surtout si celles-ci ont été initiées par les acteurs de la société civile. Les travaux conjoints du Comité économique et social européen et des CES nationaux constituent une avancée certaine à condition de les porter à la connaissance des parlementaires nationaux et européens.

La situation économique de l'Union européenne en ce début 2008 impose effectivement d'accélérer les réformes pour donner sens au « territoire Europe » et contenu au projet européen. Pour les entreprises, cet avis offre tous les ingrédients d'une meilleure compétitivité dans la mesure où il réduit le temps d'accès d'un point du territoire à l'autre, stimule la recherche et l'innovation, favorise la flexisécurité, renforce les moyens de lutte contre le terrorisme, encourage l'investissement public et privé au service de la croissance, encadre de manière normative le développement.

L'environnement étant au cœur des préoccupations de la planète doit être l'occasion pour l'Union européenne de capitaliser son expérience d'espace régional d'intégration pour promouvoir au niveau international le développement de l'action collective. À cet égard, l'ouverture informelle des réunions du G8 aux pays émergents constitue une belle opportunité de trouver de nouveaux alliés et de modifier les rapports de force au niveau mondial.

Profitant de cet intérêt convergent et de cette vision commune du développement durable, l'avis a raison d'insister sur la nécessité pour l'Union européenne de prendre l'initiative sur d'autres thématiques. L'Union aurait ainsi tout à gagner à se positionner sur la révision de son mode de représentation au sein des institutions monétaires mais également sur les fonds souverains et surtout sur la question récurrente de la régulation du commerce international.

Comme la plupart des citoyens d'Europe, l'artisanat espère que ce projet européen atteindra son but notamment : transformer l'organisation mondiale du commerce en un véritable forum de conciliation des intérêts économiques et sociaux vers un mieux vivre ensemble.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis

Groupe des associations

Le groupe des associations porte une appréciation globale très positive sur le projet d'avis qui nous est soumis par Mme Cuillé. Au-delà des idées concrètes formulées pour renforcer les solidarités européennes face aux défis de la mondialisation, c'est bien aussi une invitation à redonner un nouvel élan à la construction et au « rêve européen » qui nous est proposée.

En effet, avant de faire de l'Union européenne un acteur d'influence sur la scène mondiale, il faut redonner un vrai contenu au projet européen comme nous y invite à le faire la rapporteure. La foi en l'Europe s'est affaïdi ; les nouvelles générations, ne se satisfaisant plus de l'objectif de paix du projet européen même si il est toujours valide, lassées des débats prioritairement focalisés sur des questions économiques, sont à la recherche d'un projet mobilisateur et ont besoin de donner du sens à leurs engagements.

Pour donner un second souffle à ce nouvel espace économique, social et démocratique qui se dessine progressivement depuis cinquante ans sans que les peuples y soient associés et pour lui faire jouer un véritable rôle dans le contexte international, il est nécessaire effectivement de revisiter les fondamentaux et de favoriser les synergies dans le cadre d'un nouveau « contrat de confiance ».

Ces préalables, de nature à remettre les citoyens en « appétit civique » et de leur redonner « l'envie d'Europe », dépendent, en premier lieu, de la volonté et de la détermination des autorités politiques. Les élus doivent d'abord être convaincus pour être plus convaincants, comme le souligne la rapporteure. En second lieu, ils doivent tout faire pour soutenir, accompagner les mobilisations des sociétés civiles européennes. Au-delà des initiatives prises et des actions menées par les partenaires sociaux, les efforts entrepris par les réseaux associatifs de l'éducation, de la culture, du social, de l'environnement, du sport, de la consommation, etc. pour fédérer les énergies au niveau européen sont tout aussi nécessaires pour contribuer à la définition « de l'identité européenne » et au « vivre ensemble européen ».

Ces démarches collectives d'acteurs souvent oubliés de la société civile, apparaissant parfois comme subalternes ou non dignes d'intérêt, sont pourtant essentielles dans la mesure où elles « humanisent » la construction européenne et où elles démontrent que l'Europe n'est pas seulement un grand marché.

Par ailleurs, comme l'a reconnu la commission, dans sa communication du 10 mai 2006, intitulée « un projet pour les citoyens », la viabilité du projet politique européen repose sur l'adhésion des citoyens, ce qui passe par un sentiment de justice sociale et de confiance en un avenir sur lequel ils peuvent peser.

Or, comme l'indique le centre d'analyse stratégique, dans une publication de 2007, « *la crainte d'une Europe devenue subrepticement le cheval de Troie d'une mondialisation non régulée, aboutissant au démantèlement inéluctable des modèles sociaux nationaux et à une remise en cause des choix collectifs faits dans l'immédiat après-guerre, monte de plus en plus ces dernières années dans les opinions publiques* ».

Pour désamorcer ce soupçon, l'Europe doit montrer, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières, qu'elle est capable de concevoir, dans un univers mondialisé, une politique correspondant à ses valeurs. Valeurs qui sont celles de la liberté, de la solidarité et de la prospérité partagée.

Ainsi, ayant démontré que cette construction représentait une vraie « plus value », les autorités politiques des États-membres doivent doter l'Union d'un budget, à la hauteur des ambitions affichées, pour mobiliser toutes les énergies et ainsi faire de l'Europe un espace exemplaire capable d'affronter, dans l'unité et la solidarité, tous les défis de la mondialisation.

Le groupe des associations a voté l'avis.

Groupe de la CFDT

Pour remobiliser ses citoyens, l'Europe se doit de reformuler son projet au regard des évolutions tant de développement économique que des mutations démographiques et des exigences écologiques.

Le contexte de la mondialisation, dans lequel tous les continents sont acteurs à part entière, est un déterminant majeur à prendre en compte. Dans ce monde multipolaire à la complexité croissante, il faut une gouvernance adaptée reposant sur des entités régionales de poids suffisant pour influencer sur des régulations économiques et géopolitiques étroitement dépendantes.

Les pays d'Europe ont su dégager de leur histoire des facteurs d'intérêts communs en matière économique et sociale pour dépasser les affrontements nationaux au service de la paix et de la liberté. Il s'agit désormais d'en faire émerger de nouveaux, portés par les citoyens européens et adaptés aux évolutions du monde.

La CFDT partage les analyses de cet avis en insistant sur trois points :

- Les préférences collectives

Celles-ci s'affirment en Europe autour de normes sanitaires, sociales et environnementales, constitutives d'un intérêt commun. Elles ne sauraient être remises en cause par le seul objectif de la libre circulation des biens et services. L'Europe contribuera ainsi au renouvellement des termes du dialogue qu'il soit multilatéral au sein de l'OMC, bilatéral ou régional dans le cadre d'accords commerciaux ou de partenariat, qui se développent devant l'incertitude des résultats du cycle de l'OMC. Pour une approche solidaire, l'Europe doit continuer à privilégier les politiques d'incitation et les mesures positives plutôt que des positions unilatérales et imposées.

- Les solidarités internes entre pays et régions

Les fonds structurels ont fortement contribué à développer la cohésion économique et sociale entre pays ou régions au développement inégal. Ils doivent continuer à être utilisés afin de réduire les disparités avec les nouveaux membres tout en assurant la montée en puissance de l'instrument innovant que constitue le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation destiné aux politiques d'emploi des régions affectées par des délocalisations. L'augmentation des dotations budgétaires de ces fonds sera une démonstration concrète de la solidarité européenne.

- Le développement durable et une croissance respectueuse de l'environnement

Pour lutter contre le changement climatique, l'UE a créé un marché intérieur d'échange de quotas d'émissions de CO₂ entre les entreprises. De nouvelles dispositions complémentaires sont indispensables, coordination entre les États-membres, mécanismes d'ajustement aux frontières européennes, afin d'éviter des distorsions de concurrence et pour maintenir l'industrie lourde et les emplois en Europe

Enfin, la CFDT regrette qu'un avis sur la solidarité européenne ne rappelle pas la nécessité de poursuivre et renforcer les programmes européens d'aide envers les pays en voie de développement. Pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, l'Union européenne a renforcé ses engagements en 2005 afin de faire plus, plus vite et mieux notamment en assurant la coordination, la complémentarité et la cohérence des politiques mises en œuvre. Au delà de ces dispositifs, l'Union européenne doit également mettre en œuvre une politique d'immigration commune conciliant, dans le respect des droits fondamentaux, ses intérêts économiques et démographiques avec les impératifs de développement des pays d'origine.

Malgré cette dernière remarque, la CFDT a voté cet avis.

Groupe de la CFE-CGC

Une large partie de l'opinion pense que la mondialisation que nous vivons a creusé le fossé entre pays riches et pauvres tout en paupérisant les populations moyennes.

D'ailleurs, c'est à travers les enquêtes d'opinions que les États sont mis en cause à la fois au niveau global par la mondialisation et au niveau local par le besoin de plus de démocratie de proximité. Les exigences qui s'expriment ainsi concernent les aspirations sociales, environnementales ou démocratiques. Aussi, face aux réticences des opinions publiques européennes, il y a urgence à donner du sens à l'Union économique

Du fait de la mondialisation de l'économie, la concurrence s'est accrue, et avec elle la recherche effrénée de la rentabilité et de la profitabilité. La compétitivité sert trop souvent d'alibi aux entreprises pour conduire des adaptations permanentes, pour réorganiser leurs établissements et pour considérer les emplois comme une simple variable d'ajustement.

Le résultat est que l'Europe est aujourd'hui perçue comme un espace économique régulé par le marché financier qui s'impose à la fois comme le juge, l'arbitre et le législateur et laisse au social la portion congrue.

Pour le groupe de la CFE-CGC, il faut atteindre l'objectif d'une meilleure mondialisation, pour tous, par des actions concrètes.

Le groupe de la CFE-CGC affirme qu'il appartient à l'Union de promouvoir des relations économiques qui placent le développement durable et les objectifs sociaux au rang des priorités. Sans règles, l'économie libérale se comporte comme si les ressources étaient illimitées et le social comme une portion congrue.

La limite de 3 % de déficit public conduit les États à sacrifier l'investissement public qui est censé préparer l'avenir et donc jouer un rôle clé dans la croissance potentielle durable d'un pays. Cette situation prive les États de l'emploi des leviers classiques de régulation de la croissance.

La France doit se doter d'une politique industrielle ambitieuse. Il faut donner une dimension européenne à la politique industrielle en coordonnant au niveau des États.

La recherche, le développement et l'innovation technologique sont également au cœur de nos préoccupations, y compris budgétaires. Le groupe de la CFE-CGC veut voir un renforcement de ces dépenses productives au niveau européen. Ces collaborations permettraient de promouvoir la recherche et le développement. Elles faciliteraient l'émergence d'un pôle d'innovation européen à la hauteur de celui des États-Unis. Par ailleurs, nous sommes favorables à la mise en place d'un *Small Business Act* français et européen.

L'Europe de la défense reste à construire. Son assise actuelle est trop nationale pour être coordonnée et les efforts que cela implique dans la conception, l'entretien et la recherche développement sont de trop lourdes contributions pour les pays concernés. La consolidation des industries de défense en Europe est indispensable pour renforcer leur compétitivité. L'eupéanisation des industries aérospatiales et de défense implique que les budgets soient également européens. Mutualiser les moyens de la défense européenne, c'est retrouver des marges de manœuvres pour notre pays.

Le groupe de la CFE-CGC est particulièrement attachée au renforcement de la dimension sociale de l'Union. L'intégration de la dimension sociale, et en particulier de la cohésion sociale, constitue pour la construction européenne un défi majeur d'une importance redoutable du fait de l'élargissement de l'Union. Le modèle social européen ne pourrait survivre dans une zone de libre échange élargie, au sein de laquelle le moins-disant social constituerait le fondement principal d'une concurrence entre pays membres.

Le droit au travail, la recherche du plein emploi, la liberté et le droit de s'associer et de négocier, la protection sociale sont le fondement d'une véritable démocratie sociale et doivent continuer à caractériser le modèle social européen.

L'Union européenne possède la capacité de défendre une conception raisonnable et responsable d'un avenir commun à l'échelle de la planète. Elle doit le faire en accord avec son modèle social et en accord avec elle-même.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.

Groupe de la CFTC

L'Europe est bien à un tournant et se trouve plus particulièrement confrontée à deux problèmes : la mondialisation continue à avancer et la réponse européenne paraît peu efficace, pas plus que les réponses nationales face aux pressions économiques croissantes qu'elle engendre. Nous vivons un problème de solidarité européenne face à la mondialisation. Les conditions de refus puis d'adoption du traité européen en France montrent les doutes des Français sur la construction de l'Europe. Il faut donc bien recréer une « ambition européenne ».

Le groupe de la CFTC ne peut qu'approuver l'idée de retrouver une « envie collective d'Europe ». Pour cela, il faut non seulement montrer que l'Europe est utile, mais qu'elle peut, plus que par le repli national, face aux défis de la mondialisation, apporter, par une solidarité accrue entre États-membres, des réponses plus efficaces aux problèmes politiques, économiques et sociaux.

C'est bien la culture de l'État providence, très forte en France, qui se trouve interpellée. La répartition du rôle social entre l'État national et l'Europe, et la perception de ce rôle par le citoyen est très importante. Le citoyen doit se sentir réellement partie prenante et associé au fonctionnement. Cela suppose effectivement que les décideurs politiques soient eux-mêmes convaincus du bien-fondé de l'approche, sachent écouter et prendre en compte la volonté et les besoins de leurs électeurs.

Le peu d'importance accordée aux élections européennes, tant par les médias que par les Français, est en soi édifiant et représente un vrai défi.

L'avis propose de doper l'économie européenne en conjuguant consolidation du marché intérieur, cohésion sociale et développement durable. La CFTC ne peut qu'approuver une telle approche. Il faut avancer dans le développement du marché intérieur, harmoniser les pratiques sociales sans détricoter la protection sociale ou s'aligner sur les moins disant sociaux. Un « bon équilibre entre flexibilité et sécurité », défini en lien avec les partenaires sociaux et qui ne sacrifie pas la sécurité à la flexibilité, nous paraît une approche incontournable. À ce titre, la transférabilité des droits en matière de couverture sociale, de retraites ou de formation et de qualification est essentielle mais d'une grande complexité. Les débats dans notre instance, puis aux différents niveaux politiques sur la « directive services » montrent à quel point ce sujet est sensible et complexe.

L'obligation d'un salaire minimum européen, que nous appelons de nos vœux, se heurte à la fois à l'hétérogénéité des niveaux de vie des États, mais à la définition même du salaire par rapport aux prestations sociales. Il ne peut être aligné sur les pays à bas niveau de vie entrés dans la communauté européenne et son évaluation doit permettre de vivre décemment, c'est à dire d'abord de se nourrir, se loger, se soigner et acquérir des droits à la retraite dans le pays considéré.

Au-delà de l'approche sociale, l'avis prend en compte des réalités qui s'inscrivent à la fois dans une approche solidaire et répondent à des besoins des citoyens : sécurité, lutte contre la criminalité et le terrorisme, politique d'accueil et de migration.

Le rapporteur affirme que l'Europe doit par ailleurs faire montre d'un « volontarisme décuplé » pour rattraper son retard en matière de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation. Dans cette perspective, la mise en place du processus de Bologne, l'édification de véritables « pôles d'excellence » ou encore le développement de la mobilité des personnes et du transfert des connaissances doivent bien être accélérés. Reste que la situation de concurrence économique entre les États représente, dans nombre de domaines un obstacle à cette forme de solidarité.

La détermination d'une vision commune entre acteurs européens sur des dossiers comme l'Afrique, les Balkans, le Maghreb et plus largement la Politique de voisinage est très importante.

Seule, une Europe politiquement plus unie et solidaire, économiquement, militairement et scientifiquement forte sera en mesure de modifier l'actuel rapport de force et de lui permettre de jouer un rôle efficace sur l'échiquier mondial.

Le groupe de la CFTC soutient l'idée que l'OMC doit être un lieu où l'Europe pèse pour rendre plus loyale la concurrence mondiale, plus justes les échanges mondiaux, mais où les intérêts des pays membres soient défendus sans naïveté, de façon énergique.

Les démarches bilatérales peuvent utilement se compléter avec les démarches multilatérales et européennes et pour préparer l'avenir.

La CFTC a approuvé le travail qui a été présenté et a voté l'avis.

Groupe de la CGT

L'avis alterne constat objectif sur les difficultés que l'Europe rencontre quant à sa capacité à se projeter dans l'avenir et propositions propres à relancer une dynamique qui s'est essoufflée. Il souligne la nécessité de mieux affirmer le rôle et la place des citoyens partageant des valeurs humanistes, au premier rang desquelles le respect des droits de la personne et des droits sociaux qui, le rappelle la conclusion, « consacrent la dignité humaine et fondent la solidarité collective ».

Il insiste sur la nécessité de préserver et de promouvoir la cohésion sociale, affirmant que « l'Europe doit assurer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ». Rappelons que l'Europe, c'est actuellement 19 millions de chômeurs et autant de « travailleurs pauvres ».

Il évoque la question des salaires, comme « un thème trop longtemps laissé de côté dans les différents États de l'Union européenne, qui pourrait faire l'objet d'un rapprochement en termes de principes généraux tels que l'obligation d'un salaire minimum ». Il est vrai qu'au niveau européen, la part des salaires dans le PIB a baissé de cinq points entre 1995 et 2007. La lutte des salariés européens pour des salaires équitables, à l'initiative de la CES, met en relief une dimension majeure des solidarités européennes.

Au nom de la saturation du trafic routier, la nécessité d'une politique européenne de développement du fret ferroviaire est affirmée, celle du cabotage et d'une aide à la création d'« autoroutes de la mer » est avancée. Nous partageons ces propositions tout en rappelant que la libéralisation et la mise en concurrence de certains modes de transports n'ont pas fait la démonstration de leur efficacité. Le groupe de la CGT reste très dubitatif sur le principe et la portée de l'accélération souhaitée de certaines réformes s'inscrivant dans ce cadre.

L'avis met en évidence la nécessité de développer une politique plus volontariste en matière de recherche et développement. Les pôles d'excellence peuvent être des outils intéressants s'ils s'appuient sur une stratégie politique visible et cohérente au travers, notamment, de grands projets.

Il aborde également la dimension culturelle et revient sur la convention de l'Unesco du 20 octobre 2005. Nous partageons cette proposition tout comme celle tendant à ce que l'Union européenne abonde le Fonds international pour la diversité culturelle en complément des États-membres dans le cadre de l'aide au développement.

L'avis souhaite replacer l'Union européenne comme un acteur d'influence sur la scène mondiale. Un tel dessein exige une certaine convergence d'analyse du monde actuel et de sa prospective, une conception partagée de la nécessité et des conditions de la régulation d'un monde multipolaire, sans lesquelles un point de vue européen ne saurait avoir de sens.

À ce sujet, nous doutons fortement que la notion et la consistance d'une défense européenne puissent être définies à partir et à travers les conditions du redéploiement d'organismes issus de la période de la guerre froide comme l'OTAN.

Concernant les négociations commerciales au sein de l'OMC, nous considérons que l'Union européenne doit promouvoir des clauses sociales dans chaque accord commercial multilatéral ou bilatéral et maintenir son refus d'offre de libéralisation dans le domaine des services éducatifs, sociaux, audiovisuels et de santé.

Enfin, nous considérons important de rappeler la prise en compte, par l'agenda de Doha, des points suivants : le respect des droits sociaux fondamentaux, le resserrement de liens entre l'OMC, l'OIT et l'OMS, la prise en compte de la dimension environnementale dans le cadre des accords commerciaux internationaux, la promotion de politiques en faveur du travail décent au sens de l'OIT, laquelle fera d'ailleurs l'objet de la première journée d'action mondiale organisée par la CSI.

Nous estimons que le diagnostic porté est de qualité et que les propositions retenues sont susceptibles, pour l'essentiel, de contribuer à un modèle social solidaire et à un projet de civilisation respectueux de la diversité et de la complexité du monde. Le groupe de la CGT a voté l'avis.

Groupe de la CGT-FO

Le groupe de la CGT-FO a voté l'avis parce qu'il pose par son seul objet une question déterminante et urgente aujourd'hui, quant au rôle et à l'avenir de la construction européenne.

Le vote négatif, en France notamment, sur le projet de traité constitutionnel européen, rappelait que la solidarité, qui devrait être au cœur de la construction européenne, au fil du temps, cède du terrain face à la logique économique du marché. Dans ce cadre, la concurrence, la déréglementation, les contraintes budgétaires et monétaires finissent par l'emporter sur toute autre considération.

De ce point de vue, le traité de Lisbonne en cours de ratification, même s'il débloque, sur certains aspects, le mode de fonctionnement institutionnel de l'Union, risque fort de ne pas suffire pour répondre aux questions restées pendantes sur les modalités de la construction européenne.

Les jugements récents de la Cour de justice, dits Viking et Laval, semblent d'ailleurs confirmer la prédominance des considérations économiques sur les questions sociales. L'égalité de droits et de traitement des salariés dans le cadre du marché unique ne ressort pas comme une priorité. Force est de constater que l'adoption de la Charte des droits fondamentaux n'y a rien changé.

Le conflit chez Renault Dacia, ou encore la délocalisation récente d'une usine Nokia d'Allemagne en Roumanie, motivés par l'abaissement des coûts salariaux, mettent plus que jamais l'accent sur la nécessité d'un volontarisme politique en faveur d'une Europe solidaire. Ce modèle ne peut être celui des accords de libre échange du type Alena. L'Union européenne doit faire la démonstration que, dans le contexte de la mondialisation, l'échelle continentale est pertinente pour favoriser la diffusion des valeurs de solidarité, des droits de l'Homme et des droits sociaux. Cette démonstration passe par une gouvernance visant à une coordination des politiques économiques, industrielles, de développement de l'innovation, de l'enseignement et de la recherche. Cette politique ne doit pas être obérée par des contraintes budgétaires et monétaires intangibles.

L'Union européenne doit également se montrer exemplaire dans le cadre de ses politiques extérieures, comme dans le cadre des accords bilatéraux en matière commerciale. La voix des États européens doit peser efficacement dans les enceintes multilatérales afin que le respect de la démocratie, des droits de l'Homme et des travailleurs devienne une condition sine qua non à tout accord.

Aujourd'hui, elle devrait se faire entendre fortement à propos des Jeux olympiques.

De plus, il paraîtrait pertinent de préciser le contenu des réformes visant à accroître la compétitivité des entreprises. En effet, les mesures qui priment aujourd'hui, apparaissent plutôt comme des reculs sociaux. Elles révèlent une approche de la compétitivité essentiellement axée sur la baisse du coût du travail.

L'avis souligne, à juste titre, que la libéralisation dans les services ne s'est pas déroulée au seul bénéfice des consommateurs ou usagers. Force est de constater qu'elle a affaibli les services publics. Dès lors, le groupe FO appuie résolument la démarche consistant à réclamer un bilan exhaustif de l'ouverture à la concurrence.

S'agissant des services publics, vecteur indispensable de la solidarité, le groupe FO estime que le protocole annexé au projet de traité de Lisbonne ne suffit pas à en conforter les principes et le fonctionnement. Une législation européenne en la matière doit aussi réviser les règles de la concurrence. Sinon, l'intérêt général continuera de perdre du terrain.

FO est plus que réservée quant au concept dit de « flexicurité ». Il est perçu par beaucoup comme le cheval de Troie de la flexibilité, donc guère porteur de droits pour les salariés. À ce propos, on ne peut invoquer le projet de directive sur le temps de travail sans s'inquiéter du projet de révision qui, en l'état, aboutirait à une déréglementation totale mettant en cause la notion même de durée maximale hebdomadaire de travail, revendication historique du mouvement syndical et objet de la première convention de l'Organisation internationale du travail.

Le projet d'avis avance, justement, d'autres recommandations qui vont dans le sens d'une conception solidaire de la construction européenne : libre circulation des travailleurs transférabilité et portabilité des droits, instauration d'un salaire minimum.

Ces recommandations risquent de rester lettre morte sans remise en question des politiques de la Banque centrale européenne.

Le présent projet d'avis trace des pistes. De part sa nature, il ne lui revenait pas d'entrer dans les détails des politiques à développer. Du point de vue du groupe FO, il appelle une suite, qui permettrait d'aller plus avant dans des réflexions, dont l'importance n'échappe à personne.

Groupe de la coopération

La mondialisation représente un défi de taille pour l'Union européenne. Avec la montée en puissance des pays émergents, l'Europe est pour la première fois de son histoire en passe de devenir un acteur secondaire du jeu planétaire. La solidarité a été placée, il y a cinquante ans, au cœur du projet européen. Dans un contexte de mondialisation ne mettant pas seulement en concurrence les biens et les services, mais aussi les systèmes sociaux et de plus en plus les modes de vie eux-mêmes, il convient de redéfinir pour l'Union européenne de nouveaux objectifs, de nouveaux moyens et de nouveaux mécanismes de solidarité.

Le groupe de la coopération partage l'ambition de redonner un « vrai contenu au projet européen » et d'identifier pour cela un certain nombre d'objectifs. Des compétences essentielles comme l'éducation ou la protection sociale demeurent une compétence nationale. Au niveau communautaire, il s'agit de « cibler » quelques grands domaines stratégiques, pour mettre la compétitivité des entreprises au service de la croissance et de la cohésion sociale en Europe :

- dans un contexte profondément modifié par l'accroissement de la population mondiale, la question alimentaire et énergétique doit être au premier plan. Face à la volatilité des cours des matières premières agricoles, la préférence communautaire, les mécanismes de régulation et la gestion des stocks alimentaires seront en effet de plus en plus nécessaires. Devront également être mis en place des systèmes assurantiels face aux risques sanitaires, environnementaux et climatiques ;
- autre domaine prioritaire d'exercice de la solidarité européenne, la politique de cohésion entre les territoires. Celle-ci doit rester le moteur du processus d'intégration communautaire, les mécanismes de solidarité et de convergence ayant au fil des élargissements fait la preuve de leur efficacité ;
- enfin, le budget européen doit être mis au service de la recherche et de l'innovation, et plus largement du renforcement de la compétitivité des entreprises et notamment des PME qui sont les premières créatrices d'emplois en Europe et qui participent à un développement territorial équilibré.

Concernant les moyens : depuis de nombreuses années, le budget de l'Union européenne est le résultat d'un compromis à minima laborieusement négocié entre intérêts divergents, plus qu'un instrument au service d'un projet commun. Mais comment « faire mieux à plus », avec un budget à vingt-sept États-membres inférieur à ce qu'il était dans l'Europe des Quinze et qui se limite à 1 % de la richesse produite ? Comment penser la solidarité en Europe sans de réelles avancées en matière d'harmonisation fiscale et sociale ?

Enfin, concernant les mécanismes de solidarité, la mise en place récente du Fonds européen d'ajustement de la mondialisation constitue une nouveauté importante. Les règles actuelles d'attribution de ce fonds sont très strictes car les aides sont limitées aux entreprises de plus de 1 000 salariés et concentrées en aval. Le récent rapport de la mission « L'Europe dans la mondialisation » présenté par Laurent Cohen-Tanugi propose l'extension du bénéfice de ce fonds aux PME et une réorientation de ces interventions plus en amont, pour les mettre ainsi au service d'une stratégie offensive.

Pour finir, le groupe de la coopération considère que l'Europe doit avoir pour ambition de concilier croissance, plein emploi et respect de l'environnement : cet objectif donne un sens fort à la construction européenne, en voulant en faire un espace à la fois compétitif et solidaire, mieux armé pour affronter les effets de la mondialisation. Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.

Groupe des entreprises privées

Depuis plusieurs décennies, la mise en place d'un « marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée » a stimulé le dynamisme et l'esprit d'innovation des entrepreneurs puisqu'il constitue le premier débouché pour nos exportations.

Aujourd'hui, ainsi que le souligne l'avis qui nous est proposé, la démarche suivie par l'Union européenne, faute d'un nouveau souffle, a toutefois atteint ses limites : l'« Europe », à la fois lointaine et très présente dans notre quotidien, suscite parfois une certaine incompréhension auprès des responsables d'entreprises que nous sommes alors que, dans le même temps, les engagements réaffirmés de la Stratégie de Lisbonne peinent à se concrétiser.

De nouveaux défis, parfaitement identifiés et rappelés fort opportunément dans ce projet d'avis, ont émergé : vieillissement démographique, dépendance énergétique, retard technologique auxquels s'ajoutent la difficile appréhension des conséquences économiques et sociales de la mondialisation ainsi que la disponibilité et la mobilité insuffisantes de la main-d'œuvre.

Nous partageons la conviction de Mme le rapporteur qui souligne la nécessité de mieux tirer parti de la mondialisation pour assurer les conditions d'une croissance soutenue. Cet objectif est bien évidemment indissociable d'une politique volontariste visant à accroître la compétitivité des entreprises et prioritairement celle des PME, clés de voûte de l'économie européenne et disposant du potentiel pour renforcer la croissance et augmenter l'emploi dans l'Union européenne. Il ne s'agit pas seulement de « mieux légiférer », d'améliorer l'environnement fiscal et bancaire des PME, de créer un statut de société privée européenne adaptée aux PME que nous appelons de nos vœux. Il s'agit avant tout de déterminer une politique audacieuse et ambitieuse, encadrée par le futur *Small Business Act* pour l'Europe. Nous considérons que, sur cet

aspect, le projet d'avis considéré aurait pu formuler des propositions plus déterminantes.

Flexisécurité, inclusion sociale active, gestion globale et concertée des migrations permettant de pallier les graves pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans certains secteurs de l'économie ou régions sont bien évidemment incontournables et doivent rapidement trouver une traduction dans la pratique. Des contrats de travail fiables et flexibles sont essentiels tant pour les entreprises que leurs salariés. Là encore, les spécificités des PME doivent être prises en compte notamment au regard de la formation tout au long de la vie ou de la révision de la directive sur les comités d'entreprises européens.

L'approche européenne de l'immigration doit être complétée car il est indispensable de s'assurer que les entreprises pourront mieux profiter de l'immigration légale. En parallèle, il importe de veiller à ce que la politique européenne de migration fournisse un statut juridique sûr et garantisse un ensemble de droits contribuant à l'intégration des personnes admises.

Le groupe des entreprises privées estime que la protection de l'environnement, ainsi que le projet d'avis le mentionne, représente un enjeu capital pour le bien-être des générations futures. Se pose toutefois la difficulté de concilier cette exigence avec une croissance économique continue dans des conditions durables sur le long terme. Le recours aux instruments économiques et fiscaux ouvre la possibilité d'introduire modulations et exonérations mais la capacité contributive des entreprises, déjà fortement sollicitée, doit être impérativement prise en considération.

Atteindre les objectifs ambitieux fixés par la Stratégie de Lisbonne en matière de recherche et d'innovation impose de réviser et d'aménager l'environnement européen lié à l'innovation dans les entreprises afin que celles-ci soient en capacité de répondre à une demande de produits à haute valeur ajoutée que leurs concurrentes des pays émergents ne peuvent satisfaire. Ainsi que l'affirme Mme le rapporteur, le fonctionnement des programmes-cadres pour les actions communautaires dans le domaine de la recherche et du développement technologique (PCRD) doit être amélioré. L'urgence du brevet communautaire n'est plus à démontrer. Il doit se traduire rapidement par un projet concret qui réponde enfin aux attentes des utilisateurs.

En accord avec le projet d'avis, le groupe des entreprises privées est convaincu que « *la mondialisation n'est ni une malédiction, ni une providence, elle est un défi à relever par et pour l'ensemble de l'humanité* ». Dans une économie mondiale désormais globalisée, les entreprises sont de plus en plus dépendantes des opportunités disponibles sur les marchés des pays tiers, pour accroître leur compétitivité, créer de la croissance et des emplois. L'Union européenne a fait le choix politique et économique d'une ouverture maximale de ses marchés, dans le marché intérieur, mais également dans ses relations avec les pays tiers. Cette ouverture ne peut être unilatérale. Les marchés extérieurs

doivent accepter une démarche réciproque et rester ouverts aux entreprises européennes ainsi que l'affirme Mme le rapporteur. Et si l'Europe ne doit pas se retrancher derrière des barrières protectionnistes, elle doit néanmoins protéger ses intérêts et ceux de ses entreprises.

Il y a donc une ardente nécessité de jeter les bases d'une entité politique et économique forte, capable de s'affirmer sur la scène internationale pour agir plus efficacement sur les phénomènes liés à la mondialisation et défendre ses intérêts et ses valeurs dans la gouvernance mondiale. Première puissance commerciale du monde, l'Europe est, par nature, partie prenante de la mondialisation économique et doit contribuer à la façonner en proposant des pistes de réflexion au reste du monde et en garantissant les équilibres économiques.

Voilà, Mme le rapporteur, les remarques que nous souhaitons formuler sur ce projet d'avis.

Parce que nous sommes convaincus que la construction européenne est un atout formidable pour nos entreprises et qu'il y a nécessité, ainsi que vous le proposez, de renforcer les solidarités existantes et d'en construire de nouvelles, le groupe des entreprises privées a voté l'avis.

Groupe des entreprises publiques

L'avis présenté par Anne Cuillé balaie un large spectre de questions essentielles concernant la construction européenne, la citoyenneté européenne et le rôle de l'Europe dans la mondialisation.

Le groupe des entreprises publiques partage l'analyse sur la nécessité de promouvoir la citoyenneté européenne. En ce domaine, les preuves valent mieux que les discours. La libre circulation ou les accords de Schengen sont des acquis vécus positivement par les citoyens de l'Union. Les ambassades communes que notre pays et l'Allemagne entendent développer constituent une avancée supplémentaire.

La question du marché intérieur que l'avis propose de relancer aurait pu appeler de plus longs développements. Notre assemblée est particulièrement active sur ce sujet. Après l'avis sur la directive services et l'initiative commune avec le CES du Luxembourg sur les services d'intérêt général, nous examinons aujourd'hui même un avis sur les services sociaux d'intérêt général.

Notre groupe partage la proposition de reprendre l'initiative en ce domaine, dans le cadre d'une démarche véritablement constructive. Si le marché intérieur n'a plus le même entrain, il n'y a pas qu'une seule explication. La mondialisation a certes transcendé cette question puisque les entreprises les plus « ouvertes » travaillent désormais sur un marché mondial. Mais il faut souligner aussi, de la part des uns et des autres, une certaine forme de « paresse harmonisatrice » face à la complexité des sujets qui restent à traiter et l'oubli que la justification du marché intérieur est d'abord le bien-être des citoyens et la protection des consommateurs.

Sur le budget européen, le texte évoque la nécessité de relever le plafond de ressources et de « dépasser les intérêts comptables nationaux ». Sans nous opposer à ces remarques et fidèles à notre orthodoxie budgétaire, nous nous permettons de rappeler que l'augmentation des budgets n'est pas en soi un objectif, ni l'ajout de nouvelles dépenses un gage absolu d'efficacité. Ce qui compte, en effet, ce sont les politiques qui sont conduites, la valeur ajoutée qu'elles visent, les résultats qu'elles obtiennent. Le domaine spatial et la recherche sont évoqués. Ce sont, en effet, de très bons exemples de constructions à développer.

À juste titre, l'avis invite l'Europe à réinvestir dans des stratégies mobilisatrices. Parmi celles-ci, il en est une, essentielle à nos yeux, qui aurait mérité une plus large place : c'est la politique énergétique. En ce domaine, les pays européens partagent les mêmes problématiques sans pour autant mettre en commun leur expérience et leur vision. Si chacun peut avoir son idée sur l'énergie du futur, force est de constater que, grâce à son programme nucléaire civil, notre pays a pu améliorer sa sécurité énergétique tout en contribuant activement à la lutte contre les émissions de CO₂. Fort de ce succès national, nous aurions souhaité que notre assemblée rappelle solennellement son attachement à la définition d'une politique énergétique commune passant par des réalisations communes, comme les interconnexions et le développement de réseaux européens de transport, mais aussi par des actions communes, par exemple dans les relations avec les pays fournisseurs de l'Europe. S'agissant des émissions de CO₂ notre groupe partage l'opinion selon laquelle l'effort devrait être mieux réparti en Europe et qu'il doit s'intégrer dans une stratégie mondiale afin de ne pas créer de distorsions de concurrence.

Des distorsions peuvent aussi exister en Europe, d'où la nécessité de renforcer dans notre zone coordination et cohérence. Indispensable en termes de sécurité d'approvisionnement et de responsabilité environnementale, la politique commune de l'énergie serait en outre un formidable levier économique pour de nombreuses activités de recherche ou de services. D'une manière générale et au-delà de ce seul exemple, il n'est que temps de définir une politique industrielle européenne, plus constructive, plus offensive, plus solidaire entre un tissu de PME dynamiques et des entreprises susceptibles d'être des acteurs mondiaux de premier plan : renforcer cette solidarité est aussi une nécessité pour l'Europe dans la mondialisation.

Le groupe des entreprises publiques a voté l'avis.

Groupe des français de l'étranger, de l'épargne et du logement

M. Cariot : « Notre groupe tient tout d'abord à vous féliciter pour la qualité de l'avis que vous nous proposez d'adopter aujourd'hui. Il est facile à lire, à comprendre, et résolument tourné vers l'avenir. Aussi, caressons l'espoir qu'il serve de mode d'emploi aux politiques pour replacer l'Europe au cœur de leurs préoccupations. Oui, il faut recréer une ambition européenne face à la mondialisation.

Pour les 2 millions 300.000 Français établis hors de France dont près de la moitié vive à l'extérieur de l'hexagone, mais à l'intérieur de l'Union européenne, le rejet par notre pays du traité constitutionnel, lors du référendum de 2005, a été reçu avec une grande incompréhension. Eux qui, parmi les premiers, ressentent les avancées ou subissent les conséquences de l'absence de solidarités, avaient voté à 81 % pour que l'Europe se dote d'une Constitution. Mais cela est maintenant derrière nous, et l'adoption du traité de Lisbonne, bien que d'un périmètre plus limité, fait renaître l'espoir.

Vous avez raison de souligner l'utilité de l'Union européenne dans le contexte mondial, de rappeler ses atouts indéniables et ses nombreuses réalisations. Aux décideurs politiques de le dire et de redonner « une envie d'Europe » aux citoyens de l'espace européen ; je vous remercie d'insister sur ce point.

Et notre groupe est particulièrement sensible à vos préconisations tendant à rendre plus tangible la notion de citoyenneté européenne. Si les partis politiques européens présentaient des listes de candidats transnationales à l'occasion du renouvellement du Parlement européen, cela permettrait aux électeurs de se concentrer sur le but de cette élection sans avoir l'idée d'émettre des votes d'humeur concernant des sujets étrangers à l'Europe.

Si l'on veut que les citoyens aient confiance dans l'Europe, il faut effectivement qu'ils voient disparaître les obstacles concrets qui subsistent encore à la mobilité des travailleurs en matière de reconnaissance des qualifications et des compétences ou de transférabilité des droits à retraite.

Vous avez raison de souligner que l'environnement constitue une incroyable opportunité. Ne la laissons pas passer. Il faut effectivement apporter des réponses concrètes aux préoccupations communes à tous les Européens. Les trains à grande vitesse sont un bel exemple pour les rapprocher les uns des autres, mais c'est dans le domaine de l'éducation que l'Europe doit consentir le plus grand effort. Je vous rejoins donc dans vos propositions pour que l'Europe fasse preuve d'un volontarisme fort pour rattraper son retard, notamment en matière d'enseignement supérieur et parachever l'espace européen dans ce domaine. L'apprentissage des langues et le développement du système Erasmus sont autant de préoccupations essentielles.

Si l'espace Schengen est l'une des réalisations les plus emblématique de la construction européenne, il est indispensable d'y assurer la sécurité tant à l'intérieur que vis à vis de l'extérieur. Vos propositions de renforcement du rôle d'Eurojust dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée ainsi que l'accroissement des moyens de FRONTEX sont donc tout à fait pertinentes.

Concernant le débat sur l'immigration en Europe, nous sommes bien en accord avec vous pour considérer que seule une vision européenne globale peut garantir une meilleure cohérence des conditions d'admission des migrants.

Notre groupe approuve globalement l'ensemble des préconisations que vous faites pour que l'Union européenne soit, au cœur de la mondialisation, un acteur respecté, influent et écouté.

Le groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement votera votre avis ».

Groupe de la mutualité

L'Europe vit une mutation sociale et économique décisive, directement liée à l'accélération de la mondialisation. Partant de ce constat, et dans le contexte de la future présidence française de l'Union européenne, l'avis cherche « à mobiliser toutes les énergies, décideurs politiques et société civile, autour d'un projet collectif refondé et plus solidaire ».

Dans une Union européenne à vingt-sept, les disparités en terme de développement économique et social s'accroissent. Faut-il rappeler que le niveau du salaire moyen varie de un à dix, ou que la proportion de personnes vivant dans des ménages considérés comme pauvres varie du simple au double selon les pays.

« *L'Europe doit d'abord refaire rêver* » insiste le projet d'avis, mais pour « refaire rêver » il faudrait qu'elle élabore une stratégie économique et sociale globale pour l'accompagnement des conséquences de la mondialisation. À juste titre, l'avis souligne la création en 2007 du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation : c'est en effet un acte concret de solidarité européenne, destiné à atténuer les conséquences des délocalisations. Deux bémols : son faible montant (500 millions d'euros) et le fait qu'il ne soit destiné qu'aux victimes des délocalisations vers les pays extérieurs à l'UE, les délocalisations intra-européennes n'étant pas couvertes. Voici, malgré tout, un dispositif concret qu'il faut encourager et développer.

La concrétisation du principe de solidarité passe aussi par la reconnaissance des acteurs qui contribuent à le faire vivre au quotidien. Un rapport de 2007 du Conseil d'analyse stratégique « Quelle dimension sociale pour le projet politique européen ? » souligne ainsi que *« l'adoption d'un statut européen pour les mutuelles et les associations œuvrant dans le champ du social [...] donnerait une assise européenne à leur développement, alors que les activités de solidarité et d'aide à la personne sont appelées à jouer un rôle croissant dans un contexte de vieillissement des populations européennes »*.

Enfin, le budget européen conditionne clairement le niveau d'ambition des politiques communes que l'UE veut mettre en œuvre et la solidarité qu'elle veut manifester à l'égard de ses membres comme à l'égard du reste du monde. Face à cette ambition, le groupe de la mutualité souligne, tout comme la rapporteure, la nécessité de se poser la question du relèvement du budget européen, alors même que le cadre financier de l'UE pour les années 2007-2013, adopté voici un an, demeure insuffisant.

Le groupe de la mutualité adhère aux propositions inscrites dans le projet d'avis, mais insiste pour que, faute de moyens et d'une gouvernance renforcée, ces propositions ne restent pas des vœux pieux.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.

Groupe de l'Outre-mer

Le groupe de l'Outre-mer souhaite tout d'abord faire une remarque d'ordre général. L'« envie d'Europe » est à juste raison estimée nécessaire dans l'avis. Il est également demandé que le budget de l'Europe soit renforcé. Ces deux points ont été à plusieurs reprises soulevés par le CES. Mais l'on voit bien aujourd'hui que la situation n'a guère évolué. Les citoyens européens ont peu conscience du rôle de l'Europe (sans parler de la conscience de l'Europe en Outre-mer, encore plus faible si cela est possible). Ils manifestent toujours aussi peu d'intérêt pour l'élection de leurs représentants au Parlement européen...

Les recommandations de l'avis vont dans le bon sens. Celles notamment sur la sécurité des ressources de l'Union, grâce à des versements en proportion des PIB sont pertinentes mais ne faut-il pas aller plus loin ? Ne serait-il pas temps de revenir aux principes de base du fonctionnement des institutions ? C'est le consentement des peuples à contribuer directement aux dépenses de l'Europe qui sera le plus efficace moyen pour celle-ci d'exister à leurs yeux, et c'est pourquoi le CES devrait s'engager dans la voie d'une telle recommandation.

En second lieu, les solidarités européennes, *a fortiori* face à la mondialisation, ne s'arrêtent pas aux frontières continentales de l'Europe. L'exemple cité, particulièrement significatif, rappelle que l'Europe peut, en effet, participer à l'ensemble des conférences mondiales des pêches grâce à l'Outre-mer.

Et, il ne s'agit pas seulement de l'Outre-mer français, mais de la totalité des Outre-mer. En effet, les régions ultrapériphériques de l'Europe sont au nombre de 9 et s'y ajoutent 21 PTOM soit 30 avant-postes dans le monde. Dans cet ensemble, la supériorité de la France est d'être présente dans les trois grands océans, sans compter l'Antarctique, mais la simple addition des zones économiques exclusives donne, et de loin, à l'Europe la plus grande surface mondiale de ressources économiques maritimes.

Les accords de partenariat économique signés, par l'Union, avec les pays en développement ne peuvent donc ignorer les collectivités d'Outre-mer, et le jour où enfin l'Europe deviendra une puissance, ses sentinelles dispersées pourront jouer un rôle important dans une stratégie globale que le groupe appelle de ses vœux.

Le groupe a voté l'avis.

Groupe des personnalités qualifiées

M. Pasty : « Le projet d'avis que vient de nous présenter, avec beaucoup de brio et de conviction Anne Cuillé, vient à point nommé. Le vote que nous allons émettre précède de trois mois le début de la présidence française de l'Union européenne, qui débutera le 1^{er} juillet prochain. Or, cette présidence, exercée par un des grands pays fondateurs de l'Union européenne, est très attendue parce qu'elle précédera elle-même la mise en œuvre en 2009 du traité de Lisbonne, si toutes les procédures de ratification sont conduites, avant la fin de l'année, à leur terme, comme on peut l'espérer. L'entrée en vigueur de ce traité, qui améliore le fonctionnement des institutions de l'Union, coïncidera avec le renouvellement complet de ces mêmes institutions : élections au Parlement européen dont les pouvoirs seront très nettement accrus ; mise en place d'une nouvelle commission, désignation par le Conseil européen d'un président de l'Union, pour un mandat de deux ans et demi renouvelable et d'un haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, qui sera en même temps vice-président de la Commission. On attend donc de la France qu'elle donne le « la », afin de susciter un élan nouveau pour que l'Union européenne joue pleinement sa partition dans le concert, malheureusement trop souvent dissonant, de ce qu'il est convenu d'appeler la mondialisation. En effet, la réforme des institutions ne peut à elle seule garantir cet élan nouveau, s'il n'est pas porté par une volonté politique, clairement affirmée.

L'Union européenne, si elle veut exister sur la scène internationale, doit se donner les moyens de ses politiques, ce qui implique qu'elle se positionne en tant que puissance mondiale. Jean de La Fontaine nous a tous appris, dès les bancs de l'école primaire, que pour être respecté, il faut être puissant. Ce qui est vrai dans la nature, l'est également dans les relations entre nations. Mais l'originalité du message que doit porter l'Union européenne est que cette puissance ne doit pas être mise au service d'une volonté d'hégémonie, mais au contraire contribuer à la promotion des valeurs universelles de respect des êtres humains, de liberté, de

solidarité et de non discrimination qu'autorisent les démocraties authentiques. Cette action, bien évidemment, doit s'inscrire dans la durée.

Le projet d'avis, dont nous débattons, pose avec lucidité les jalons qui doivent permettre l'émergence de cette Europe puissance. Nous n'avons pas à nous en excuser, car elle est la condition même de notre survie et de la préservation des valeurs, auxquelles nous sommes légitimement attachés. Dans un monde dangereux, du fait de la résurgence des nationalismes, des fanatismes de tous ordres, et du risque de prolifération d'armes de destruction massive, l'Union européenne doit impérativement se doter d'une capacité de défense autonome. Ce sujet ne doit pas être tabou, et l'effort financier qu'implique cette politique commune de défense doit être davantage mutualisé, qu'il ne l'est aujourd'hui, où il repose essentiellement sur deux pays membres : la France et le Royaume-Uni, comme le rappelait récemment, à Londres, le Président de la République.

Un autre élément fondamental de la puissance est la capacité à produire des normes reconnues internationalement. Le champ d'action est immense, car il recouvre à la fois la production de normes juridiques, de normes sociales, de normes environnementales et de normes technologiques. Or, dans ces différents domaines, l'Union européenne dispose d'atouts importants qu'elle doit avoir la volonté de valoriser. Dans le domaine juridique, le droit européen, hérité du droit romain, apporte plus de sécurité que le droit anglo-saxon, qui permet plus de flexibilité, mais au détriment de la sécurité, pourtant de plus en plus nécessaire dans un monde globalisé. Dans le domaine social, les pays européens sont à l'origine de la création de l'OIT, dont le rôle doit être renforcé, afin de promouvoir une mondialisation à finalité humaine. Dans le domaine de la préservation de notre environnement, l'Union européenne joue déjà un rôle important pour promouvoir des normes reconnues internationalement. Ce rôle devra être très sensiblement renforcé, et le Parlement européen, qui a toujours été très actif dans ce domaine, utilisera très certainement ses pouvoirs accrus, et même sans doute au-delà, pour peser dans ce sens. Dans le domaine des nouvelles technologies, l'Union européenne, si elle s'en donne les moyens, notamment dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne renforcée, peut, comme elle a réussi à le faire pour la téléphonie mobile, faire reconnaître ses propres normes, ce qui n'exclut pas des coopérations ouvertes avec les autres producteurs de normes (États-Unis, Japon, Corée du nord, pays émergents), mais sur une base équitable.

Enfin, l'Union européenne doit demeurer une puissance spatiale, en s'appuyant sur l'Agence spatiale européenne, dont les moyens devront être renforcés. L'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins militaires et civiles, constituent en effet un enjeu majeur de ce siècle, auquel l'Union européenne doit pleinement participer.

S'étant ainsi dotée des moyens lui permettant d'être reconnue comme acteur incontournable sur la scène internationale, l'Union européenne sera en mesure de relever les quatre défis majeurs auxquels sont confrontés l'ensemble des États de notre planète.

En premier lieu, le défi démographique que pose l'augmentation prévisible de la population mondiale de près de 50 %, au cours des quatre ou cinq prochaines décennies. Cette évolution entraînera inéluctablement un recul relatif et, en chiffres absolus, du nombre d'Européens si les tendances actuelles à la décroissance naturelle se confirment dans un grand nombre de pays européens. Ces derniers ne pourront maintenir leur niveau de population active qu'en recourant beaucoup plus largement qu'aujourd'hui à l'immigration. Ces évolutions doivent être impérativement anticipées et une politique commune de population et d'immigration mise en œuvre sans retard pour y faire face.

En second lieu, le défi alimentaire devra être relevé. L'Union européenne doit être en mesure de garantir la sécurité alimentaire de tous ses habitants, et il serait irresponsable d'imaginer qu'elle puisse être assurée exclusivement par le recours à des importations. Du fait de la croissance de la population mondiale, de l'évolution du niveau de vie moyen des pays émergents et en développement, de la concurrence entre valorisation alimentaire et non alimentaire des produits agricoles de base, des tensions très fortes peuvent déjà être observées sur les marchés des principales denrées alimentaires, les capacités de production n'étant pas illimitées. La reformulation envisagée de la PAC devra tenir compte de ce contexte nouveau fort, très préoccupant.

Troisième défi à relever : celui de l'indépendance énergétique de l'Union européenne. Là encore, nous sommes confrontés à des tensions très fortes sur les marchés mondiaux, du fait de l'insuffisance de l'offre disponible par rapport à la demande. Une politique européenne commune ambitieuse, dans le domaine de la production et de l'utilisation de l'énergie, s'impose avec la même urgence et la même nécessité, que pour la politique commune agricole et alimentaire.

Quatrième défi, le défi technologique qui conditionne très directement la recherche et la mise en œuvre de solutions aux déséquilibres entre population et ressources évoqués précédemment. Non seulement la Stratégie de Lisbonne doit être relancée avec vigueur, mais l'effort de recherche (fondamentale et appliquée) doit devenir la priorité absolue du budget européen et des budgets nationaux, avec une concentration des financements en faveur des centres de recherche européens travaillant en réseaux, de manière coordonnée.

Sur toutes ces questions qui conditionnent très directement l'avenir commun des européens, la société civile et ses représentants sont parfaitement légitimes à s'exprimer, afin d'influencer les choix politiques stratégiques qui devront être faits en 2009.

Pourquoi n'y aurait-il pas un rêve européen non hégémonique, mais porteur de valeurs universelles et de bien-être social, comme il existe depuis la création des États-Unis, à la fin du XVIII^e siècle, un rêve américain et peut-être demain, un rêve chinois, indien, africain, russe ou latino américain. Mais, la particularité du rêve européen c'est qu'il se veut ouvert au dialogue avec l'ensemble des autres acteurs du monde multipolaire dans lequel nous évoluons.

Mais comment faire en sorte que ce rêve devienne réalité ?

Cela dépend de la mobilisation des intelligences et des énergies, de l'esprit d'ouverture dont nous tous, acteurs de la société civile, saurons nous montrer capables, afin de peser sur les choix politiques qui conditionnent notre avenir, et peut-être même notre survie. L'avis rapporté par Anne Cuillé s'inscrit dans cette perspective. Il est le fruit des réflexions de l'ensemble des membres de la section des relations extérieures et des nombreuses personnalités françaises ou européennes que la section a rencontrées ou auditionnées. Il est porteur d'espoir, mais nous ne devons pas oublier aussi les menaces qui pèsent sur l'ensemble des habitants de notre planète, qui ont été rappelées dans le projet d'avis, et sur lesquelles nous devons continuer à porter notre attention pour les écarter ».

Groupe de l'UNAF

À la veille de la présidence française de l'Union européenne et d'échéances majeures pour l'ensemble de l'Europe, le rapporteur nous propose une réflexion dynamique accompagnée de propositions clairement énoncées pour redonner souffle à l'élan des Pères fondateurs de notre communauté européenne. Le groupe de l'UNAF tient à féliciter Mme Anne Cuillé et à la remercier.

En effet, cette analyse conduit à souhaiter une forte mobilisation du politique comme un renouveau des approches économiques communes, afin de faire prendre à l'Union européenne la place qui devrait être la sienne dans la mondialisation. Mais elle conduit aussi à vouloir susciter l'adhésion forte des sociétés civiles, à mobiliser leurs opinions publiques pour créer chez chaque citoyen européen une nouvelle « envie d'Europe ». Pour ne pas rester incantatoire, une telle attitude doit pouvoir s'incarner dans la vie quotidienne et permettre une véritable appropriation par tous des réalités européennes.

Le groupe de l'UNAF partage cette approche et limitera son propos à deux remarques.

1. La mondialisation est souvent perçue comme une menace et est coupable ou alibi de tous les dysfonctionnements de nos économies. Une telle attitude est vaine et ne permet pas de créer la dynamique dont l'Union européenne a besoin pour prendre toute sa place dans le développement économique mondial. Des solidarités sont à renforcer, notamment aux niveaux de la sécurité alimentaire, de la sécurité énergétique et de la sécurité sanitaire, sans oublier les problèmes de l'eau qui seront cruciaux dans les années à venir, mais également entre les acteurs économiques, y compris les clients destinataires des biens produits, pour

leur permettre d'atteindre les dimensions qui conviennent aux marchés nouveaux ainsi créés. Pour l'UNAF, la mondialisation doit s'inscrire dans une démarche permettant aux consommateurs de peser sur la définition des conditions de production, des normes sociales et environnementales. Il convient de renforcer et d'encourager l'action des associations de consommateurs au niveau européen. Les actions de *lobbying* qu'elles peuvent mener dans un contexte d'économie mondialisée sont importantes et doivent contribuer au développement d'un marché plus conforme aux attentes et aux valeurs des pays de l'Union Européenne.

2. La deuxième remarque s'intéresse davantage aux problèmes d'une Europe confrontée au vieillissement démographique. Cette question du vieillissement démographique commence à interroger l'ensemble des partenaires européens qui se retournent vers la France parce que la politique familiale conduite depuis de nombreuses années a permis effectivement aux familles de réaliser leurs projets familiaux. Cette politique d'accueil de l'enfant et de conciliation des temps a permis à notre pays d'atteindre un taux de natalité acceptable.

Sans pouvoir évoquer une « politique familiale européenne » à proprement parler, tant les approches et les implicites qui les fondent semblent éloignées, il faut noter cependant la convergence grandissante des politiques publiques en relation avec la vie des familles.

De telles relations doivent être exposées et faire l'objet d'approches plus conscientes et partagées. C'est pourquoi, le groupe de l'UNAF suggère aussi un renforcement des solidarités en matière d'échanges de bonnes pratiques, d'expertises et de politiques en direction des familles. Il souhaite que ce thème soit largement repris dans les projets des présidences à venir, à l'initiative de la présidence française.

En renouvelant ses félicitations au rapporteur, le groupe de l'UNAF a voté l'avis favorablement.

Groupe de l'UNSA

La ratification du traité de Lisbonne constitue une étape significative de la construction européenne. L'UNSA a salué cette évolution sans toutefois considérer qu'elle constituait une fin en soi.

Des perspectives nouvelles se dessinent tandis que d'autres sont à développer. Au-delà du cadre des nations, ce qui demeure indispensable pour aller plus loin, c'est de réveiller l'enthousiasme des peuples, leur sentiment d'appartenance à une Union européenne dans laquelle ils se sentent solidaires. La volonté politique fait souvent défaut, les décideurs paraissent loin des préoccupations des citoyens, tels sont les constats pertinents de l'avis. L'UNSA les partage et affirme avec constance que l'Europe n'est pas le problème, mais la solution. À bien des égards, c'est la dimension européenne qui est devenue la plus pertinente.

Face aux défis de la mondialisation, l'UNSA ne considère pas que l'Europe soit à la traîne ou n'ait pas encore enregistré de succès. La flambée des prix pétroliers a été contenue grâce à l'euro. Sans la monnaie unique, dans la période de crise actuelle, attaques monétaires et dévaluations n'auraient pas manqué de sévir. L'euro protège en cela il est une réussite. Face à la crise financière, la BCE, si elle a pris les bonnes mesures dans les meilleurs délais, doit initier un effort vigoureux de régulation vis-à-vis des opérateurs financiers qui doit être relayé au plan mondial.

L'UE, en tissant des liens de plus en plus denses entre membres, a su se rendre largement indépendante du reste du monde. Or, ce « marché intérieur » a encore un potentiel de développement, notamment grâce aux nouveaux entrants, preuve de l'attractivité forte qu'exerce l'Union.

On ne saurait pour autant conclure que tous les défis liés à la mondialisation sont résolus. L'Union a besoin d'investissements de toutes natures, matériels comme immatériels, pour instaurer une logique de valeur ajoutée. La Stratégie de Lisbonne en constitue toujours, selon l'UNSA, la feuille de route pertinente.

Néanmoins, ce n'est pas par le seul biais de la dérèglementation ou pire par la remise en cause du modèle social européen, même si celui-ci recouvre des réalités diverses, que l'Europe s'affirmera. La mondialisation renferme un potentiel pour toutes les nations, à condition qu'elle soit au service du développement humain. Nous en sommes loin : le rapport de l'Organisation internationale du travail sur ce sujet est éclairant.

L'Europe ne pourra pas rivaliser avec les coûts salariaux du Bangladesh, mais chacun doit pouvoir trouver les chances de son épanouissement grâce à des règles équitables. La réaffirmation des droits fondamentaux, la référence aux principes directeurs de l'OCDE qui les contient, devraient constituer le noyau dur d'un système multilatéral de relations internationales. L'Europe doit peser de tout son poids pour l'imposer. Pour cela, elle doit s'exprimer d'une seule voix.

En interne, l'Europe doit tenir compte des inégalités qui se creusent entre les différentes couches de la population mais aussi entre régions. À une politique industrielle innovante qui reste largement à créer, il est impératif d'adjoindre une politique volontariste d'aménagement des territoires. Ce qui implique que des choix budgétaires privilégiant l'avenir soit faits. L'UNSA estime que le rôle et, surtout, le niveau budgétaire européen ne sont pas à la hauteur des objectifs affichés. La solidarité doit s'exprimer par le budget communautaire et par une revalorisation du rôle des fonds structurels et du fonds social européen pour procéder aux rééquilibrages. Une conception étroite et parfois exclusive de la politique de concurrence a conduit à bloquer les synergies et les coopérations pour laisser le champ libre à une compétition mortifère entre États. Un bilan de la libéralisation, en particulier de ses incidences sur les consommateurs et les travailleurs, est urgent.

L'Europe économique et monétaire a avancé à pas de géants comparé à l'Europe sociale avec le risque de n'être plus suivie par une opinion publique saisie par le doute, voire tentée par le rejet ou le repli. L'avis exprime avec justesse l'ampleur de tous ces enjeux. C'est un appel à l'action auquel l'UNSA souscrit ; elle l'a donc voté.

ANNEXE À L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants.....182

Ont voté pour.....181

S'est abstenu.....1

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour : 181

Groupe de l'agriculture - MM. Bailhache, Barrau, Baucherel, de Beaumesnil, Boisson, Cartier, Mme Cornier, MM. Ducroquet, Giroud, Gremillet, Guyau, Lemétayer, Lépine, Marteau, Pelhate, Pinta, Rougier, Sander, Thévenot, Vasseur.

Groupe de l'artisanat - MM. Dréano, Duplat, Griset, Lardin, Liébus, Martin, Paillasson, Pérez, Perrin.

Groupe des associations - Mme Arnoult-Brill, MM. Da Costa, Leclercq, Pascal, Roirant.

Groupe de la CFDT - Mme Azéma, M. Bérail, Mmes Boutrand, Collinet, MM. Heyman, Jamme, Mme Lasnier, MM. Le Clézio, Legrain, Mmes Nicolle, Pichenot, M. Quintreau, Mmes Rived, Tsao, MM. Vandeweeeghe, Vérolet.

Groupe de la CFE-CGC - Mme Dumont, MM. Garnier, Labrune, Saubert, Van Craeynest, Mme Viguié, M. Walter.

Groupe de la CFTC - MM. Coquillion, Fazilleau, Louis, Mme Simon, MM. Vivier, Voisin.

Groupe de la CGT - Mmes Bressol, Chay, Crosemarie, MM. Dellacherie, Delmas, Mme Doneddu, M. Durand, Mmes Geng, Hacquemand, MM. Larose, Mansouri-Guilani, Michel, Muller, Prada, Rozet, Mme Vagner.

Groupe de la CGT-FO - MM. Bécuwe, Bilquez, Bouchet, Daudigny, Devy, Lemerrier, Mazuir, Noguès, Mmes Peikert, Perray, Pungier, MM. Reynaud, Veyrier, Mme Videlaïne.

Groupe de la coopération - Mme Attar, MM. Budin, Dezellus, Fritsch, Grallet, Prugue, Thibous, Verdier, Zehr.

Groupe des entreprises privées - Mme Bel, MM. Buisson, Creyssel, Daguin, Didier, Mme Felzines, MM. Gardin, Gautier-Sauvagnac, Ghigonis, Jamet, Lebrun, Pellat-Finet, Roubaud, Salto, Schilansky, Talmier, Tardy, Veyssset, Mme Vilain.

Groupe des entreprises publiques - MM. Ailleret, Blanchard-Dignac, Brunel, Chertier, Mme Duthilleul.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement - Mme Bourven, MM. Cariot, Clave, Feltz.

Groupe de la mutualité - MM. Caniard, Davant, Laxalt.

Groupe de l'Outre-mer - M. Paoletti.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. d'Aboville, Aillagon, Aurelli, Baggioni, Mme Benatsou, M. Cannac, Mme Cuillé, MM. Decagny, Dechartre, Mmes Dieulangard, Douvin, MM. Duharcourt, Ferry, Figeac, Gentilini, Geveaux, Mme Kristeva-Joyaux, MM. de La Loyère, Le Gall, Mandinaud, Masanet, Nouvion, Pasty, Plasait, Mme Rolland du Roscoät, MM. Roulleau, Roussin, Slama, Steg, Sylla, Valletoux, Vigier.

Groupe des professions libérales - MM. Capdeville, Maffioli, Mme Socquet-Clerc Lafont, M. Vaconsin.

Groupe de l'UNAF - Mme Basset, MM. Brin, Damien, Édouard, Fresse, Guimet, Laune, Mme Therry, M. de Viguerie.

Groupe de l'UNSA - MM. Duron, Martin-Chauffier.

S'est abstenu : 1

Groupe des personnalités qualifiées - M. Obadia.

DOCUMENTS ANNEXES

Document 1 : liste des personnalités rencontrées à Bruxelles par Mme Anne Cuillé, rapporteure

- M. Hans-Gert **Pöttering**, président du Parlement européen ;
- M. Enrique **Barón Crespo**, député au Parlement européen ;
- M. Gérard **Bokanowski**, conseiller spécial au cabinet du président du Parlement européen ;
- M. Daniel **Cohn-Bendit**, co-président du groupe des Verts au Parlement européen ;
- M. Joseph **Daul**, député au Parlement européen, président de la Commission de l'agriculture et du développement rural ;
- M. David-Pascal **Dion**, administrateur auprès l'unité en charge de la stratégie européenne pour l'emploi à la direction générale emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne ;
- M. Bronisław **Geremek**, député au Parlement européen ;
- Mme Elisabeth **Morin**, députée au Parlement européen ;
- M. Stéphane **Ouaki**, chef de cabinet adjoint de M. Vladimir Spidla, commissaire à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité de chances à la Commission européenne ;
- M. Sébastien **Richard**, assistant parlementaire de Mme Elisabeth Morin, députée au Parlement européen ;
- Mme Valérie **Saintoyant**, conseillère adjointe pour les affaires sociales à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne ;
- M. Martin **Schieffer**, directeur du secteur « Immigration » de l'Unité immigration et asile à la direction générale justice, liberté et sécurité de la Commission européenne ;
- M. Michel **Servoz**, directeur de la direction de l'amélioration de la réglementation et de la coordination au secrétariat général de la Commission européenne ;
- M. Tobias **Teuscher**, assistant parlementaire de Mme Anna Záborská, députée au Parlement européen ;
- M. Klaus **Welle**, chef de cabinet du président du Parlement européen.

Document 2 : liste des personnalités rencontrées en Allemagne par Mme Anne Cuillé, rapporteure

- S.E. M. Bernard **de Faubournet de Montferrand**, ambassadeur de France en Allemagne ;
- Mme Ingrid **Arndt-Brauer**, députée au Bundestag ;
- M. Thomas **Bareiss**, député au Bundestag, membre de la Commission des affaires européennes ;
- M. Andreas **Botsch**, secrétaire exécutif de la fédération des syndicats allemands (DGB) ;
- M. Ralf **Brauskiepe**, député au Bundestag, président du groupe de travail emploi et affaires sociales du groupe parlementaire CDU/CSU ;
- Monsieur Bernard **Chappedelaine**, conseiller à l'ambassade de France en Allemagne ;
- Mme Émilie **Dequidt**, attachée de presse à l'ambassade de France en Allemagne ;
- Mme Christel **Goarnisson**, attachée de presse à l'ambassade de France en Allemagne ;
- M. Adalbert **Kienle**, secrétaire général adjoint de la fédération allemande des agriculteurs (DBV) ;
- M. Thomas **Kunze**, directeur Europe/Amérique du Nord à la Fondation Konrad Adenauer ;
- M. Albrecht **Meier**, journaliste au journal *Der Tagesspiegel* ;
- M. Andreas **Rinke**, journaliste au journal *Handelsblatt Wirtschafts- und Finanzzeitung* ;
- M. Alfred **Steinherr**, directeur de la conjoncture à l'Institut allemand d'économie (DIW) ;
- Mme Angelica **Schwall-Düren**, députée au Bundestag, vice-présidente du groupe parlementaire SPD ;
- Mme Ines **Tesch**, responsable des relations internationales à la DBV ;
- Mme Claire **Thuaudet**, premier secrétaire à l'ambassade de France en Allemagne ;
- M. Manfred **Zöllmer**, député au Bundestag, vice-président de la Commission en charge de l'agriculture.

Document 3 : liste des personnalités rencontrées en Pologne par Mme Anne Cuillé, rapporteure

- S.E. M. François **Barry Martin-Delongchamps**, ambassadeur de France en Pologne ;
- M. Adam **Ambroziak**, directeur du département des entreprises et du dialogue social, confédération des employeurs polonais (KPP) ;
- M. Rafal **Baniak**, conseiller du Président, KPP ;
- Mme Agnieszka **Bielska**, responsable de la section des affaires économiques et sociales, service analyses et stratégies au comité pour l'intégration européenne (UKIE) ;
- M. Michal **Boni**, conseiller social et économique du Premier Ministre ;
- Dr Marciej **Duszyk**, professeur à l'Université de Varsovie ;
- M. Tomasz **Jasiński**, expert syndical, alliance panpolonaise des syndicats (OPZZ) ;
- Mme Ana **Karczewska**, directrice générale adjointe, confédération polonaise du patronat privé (PKPP « Lewiatan ») ;
- M. Patrick **Kluczynski**, conseiller pour les affaires sociales à l'ambassade de France en Pologne ;
- M. Kazimierz **Kuberski**, sous-secrétaire d'État chargé de l'international au ministère du Travail et de la politique sociale ;
- M. Norbert **Kusiak**, conseiller syndical, OPZZ ;
- M. Andrzej **Malinowski**, vice-président de la Commission tripartite du dialogue social, Président du KPP ;
- M. Jacek **Mecina**, conseiller de la Présidence, PKPP « Lewiatan » ;
- M. Jean-Claude **Nolla**, chargé d'affaires à l'ambassade de France en Pologne ;
- Le Père Stanislaw **Opiela** ;
- Mme Anna **Pawlowska**, adjointe au conseiller pour les affaires sociales à l'ambassade de France en Pologne ;
- M. Stéphane **Portet**, sociologue ;
- M. Andrzej **Radzikowski**, vice-président, OPZZ ;
- M. Zbigniew **Ruciński**, directeur du département des relations internationales, KPP ;
- Mme Malgorzata **Rusewicz**, directrice du département du dialogue social et des affaires sociales, PKPP « Lewiatan » ;
- M. Piotr **Serafin**, directeur du département des analyses économiques et sociales à l'UKIE ;

- M. Wawrzyniec **Smoczyński**, journaliste à l'hebdomadaire *Polityka* ;
- Mme Barbara **Surdykowska**, expert syndical, syndicat indépendant et autonome SOLIDARNOŚĆ ;
- Mme Laurence de **Touchet**, conseiller commercial à la mission économique, ambassade de France en Pologne ;
- M. Marek **Waleśkiewicz**, directeur à la Commission du dialogue social au ministère du Travail et de la politique sociale ;
- Mme Malgorzata **Wejtko**, directrice du département de la promotion économique à l'agence polonaise d'investissements étrangers (PAIZ) ;
- Dr **Wiśniewski**, professeur à l'Université de Varsovie ;
- M. Pawel **Wojciechowski**, président de la PAIZ ;

Document 4 : liste des références bibliographiques

Sir Stuart Bell, Francis Mer, Frédéric Allemand, *Resserrer l'Union entre les européens*, Fondation pour l'innovation politique, août 2007.

Michel Foucher, *L'Union européenne un demi-siècle plus tard : état des lieux et scénarios de relance*, Fondation Robert Schuman, novembre 2006.

Bronislaw Geremek, Robert Picht, *Visions d'Europe*, Odile Jacob, septembre 2007.

Nicole Gnesotto, Giovanni Grevi, *Le Monde en 2025*, Robert Laffont, 2007.

Sylvie Goulard, *Le coq et la perle. Cinquante ans d'Europe*, Seuil, février 2007.

Zaki Laïdi, *La norme sans la force. L'énigme de la puissance européenne*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2005.

Pierre Lequiller, *Europe : comment sortir de l'impasse. Un traité institutionnel pour l'Europe*, Fondation Robert Schuman, janvier 2007.

Henri Madelin, *Refaire l'Europe. Le vieux et le neuf*, Rocher, 2007.

Jacques Rupnik, *Les banlieues de l'Europe. Les politiques de voisinage de l'Union européenne*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2007.

Fondation Robert Schuman, *L'État de l'Union 2007*, Rapport Schuman sur l'Europe, Lignes de repères, 2007.

Commission européenne, *Opportunités, accès et solidarité : vers une nouvelle vision sociale pour l'Europe du XXI^e siècle*, COM (2007) 726 final du 20 novembre 2007.

Commission européenne, *Un marché unique pour l'Europe du XXI^e siècle*, COM (2007) 725 final du 20 novembre 2007.

Commission européenne, *Les services d'intérêt général, y compris les services sociaux d'intérêt général : un nouvel engagement européen*, COM (2007) 724 final du 20 novembre 2007.

Comité économique et social européen, *Les défis et chances de l'UE dans le contexte de la globalisation*, avis 136/2007 du 14 mai 2007.

Comité économique et social européen, *Favoriser un large accès à la bibliothèque numérique européenne pour tous les publics*, avis 268/2008 du 12 janvier 2008.

TABLE DES SIGLES

ACFCI	Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie
ALENA	Accord de libre échange nord-américain
ASEAN	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
CDU	Union chrétienne-démocrate d'Allemagne
CEC	Confédération européenne des cadres
CES	Confédération européenne des syndicats
CES	Conseil économique et social
CESE	Comité économique et social européen
CNEL	Conseil national de l'économie et du travail d'Italie
DBV	Fédération allemande des agriculteurs
DIW	Institut allemand d'économie
ENS	École normale supérieure
FMI	Fonds monétaire international
FRONTEX	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures
IDE	Investissements directs à l'étranger
KPP	Confédération des employeurs polonais
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-unies
OPZZ	Alliance panpolonaise des syndicats
PAC	Politique agricole commune
PAIZ	Agence polonaise d'investissements étrangers
Pays ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
PCRD	Programme cadre de recherche et développement
PEV	Politique européenne de voisinage
PIB	Produit intérieur brut
PKPP « Lewiatan »	Confédération polonaise du patronat privé
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme des Nations-unies pour l'environnement
PTOM	Pays et territoires d'Outre-mer
R&D	Recherche et développement
RUP	Régions ultrapériphériques
SPD	Parti social-démocrate d'Allemagne

TGV	Train à grande vitesse
TPE	Très petites entreprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UKIE	Comité pour l'intégration européenne
UNESCO	Organisation des Nations-unies pour l'éducation, la science et la culture

Le Traité de Lisbonne signé le 13 décembre 2007, l'Union européenne doit désormais mobiliser toute son énergie pour recréer une envie collective d'Europe et redonner un contenu ambitieux à son projet.

Pour une Europe plus proche des citoyens, l'avis place au cœur de ses préconisations les décideurs politiques et les sociétés civiles. Il recommande donc de réinvestir dans des politiques européennes solidaires et mobilisatrices. Par ailleurs, il plaide pour un renforcement de la légitimité de l'Union européenne sur la scène internationale.